

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

Rédaction : 11, rue Saint-Paul Ouest

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone : LANcaster 5361

A bâtons rompus

Son Honneur le maire Raynault a, comme il l'avait promis, tenu une assemblée au cours de laquelle il a dit des choses intéressantes mais il a gaspillé tout cela par ses attaques contre quelques-uns de ses collègues à l'hôtel de ville; cela a-t-il fait mousser sa popularité? Il est permis d'en douter. Attaquer des personnes qui ne sont pas présentes n'a jamais été une bien belle chose, surtout quand ces mêmes attaques auraient pu tout aussi bien se faire au cours d'une séance du Conseil de ville et auraient donné l'occasion aux personnes visées d'y répondre du tic au tac. Non, franchement, notre maire, qui est un homme intelligent, aurait pu nous dire autre chose, par exemple, comment il se fait que l'administration actuelle ne fait guère mieux que celles qui l'ont précédée, tout comme il aurait pu faire part aux citoyens des graves problèmes qui confrontent la ville de Montréal, comment il entend agir pour augmenter le prestige et la bonne réputation de la métropole du Canada, empêcher les industries qui y sont établies de nous quitter pour se réfugier dans des petits centres industriels ou même des districts ruraux. Il a déclaré vouloir tenir d'autres assemblées au cours desquelles il aurait des déclarations importantes à faire, tous les citoyens sont anxieux de les entendre.

Il paraît qu'il y a des communistes dans les syndicats catholiques. C'est du moins ce qu'a déclaré l'hon. M. Duplessis. Nous ne serions pas surpris d'apprendre un beau jour que des camoufleurs de ces syndicats sont aussi des communistes.

Ce que c'est que la vie, quand même! On a fondé des syndicats catholiques parce que les unions ouvrières internationales étaient "neutres" et que de ce fait leurs membres s'exposaient à perdre la foi; résultat: il y a des communistes dans les syndicats.

L'ineffable Médéric vient de prendre une poursuite en dommages-intérêts au montant de \$25,000.00 contre le maire Raynault. Il se plaint, paraît-il, des accusations ou insinuations malveillantes que celui-ci aurait faites contre lui. Ne trouvez-vous pas que c'est le comble de l'ironie. Voici un monsieur qui a fait toutes ses élections à insulter ses adversaires, à leur jeter de la boue, à les diminuer par tous les moyens possibles dans l'estime des électeurs, qui est entré au Conseil législatif on sait comment mais qui aujourd'hui ne souffre pas la moindre attaque et y répond par une poursuite en dommages-intérêts. C'est vrai qu'il n'a pas encore perçu les \$25,000.00, qu'il est même probable qu'il n'en touchera jamais la première "coppe", mais l'amour de la "belle" argent fait faire bien des choses.

Nous ne lui voulons pas de mal, à ce cher Médéric, mais si le maire Raynault est en état de lui remettre un peu de ce qu'il a fait à tant d'autres, hurrah pour lui.

La convention libérale a réaffirmé sa confiance dans l'honorable M. Godbout, en le choisissant comme chef du parti. C'est ce qu'il y avait de mieux à faire dans les circonstances. C'est un honnête homme, calme et modéré — peut-être un peu trop modéré même — personne ne l'a jamais accusé — ou même soupçonné d'avoir trempé dans un tripotage ou une affaire louche, c'est plus qu'on ne peut dire d'un tas de "jolis messieurs" qui naviguent dans la haute et d'autres qui passent leur temps à traiter ceux qui diffèrent d'opinions politiques avec eux de voleurs et de brigands.

L'honorable Adélar Godbout a l'étoffe d'un homme d'Etat, il deviendra inévitablement premier ministre du Québec, que ce soit dans deux ans, dans cinq ans ou dans dix ans, — car il est fort douteux qu'aucun parti politique détienne le pouvoir pendant trente ou quarante ans à l'avenir, — il sera à la hauteur de la situation et nous sommes convaincus qu'il se débarrassera de toute la clique de tripoteurs, de parasites et de repus qui ont aliéné la confiance du peuple dans le régime Taschereau et amené sa défaite.

On met dans un programme politique tout ce que l'on veut ou peut pour attirer la plus grande somme possible d'électeurs; l'essentiel, c'est qu'après la votation, on mette ce programme à exécution sans tergiverser. Il est hors de doute que la convention libérale a adopté un programme vraiment progressif, qui contient presque toutes les revendications du Travail Organisé; à le lire, on croirait que c'est la Déclaration de principes du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Un point qui nous a particulièrement frappé, c'est celui qui maintient qu'on doit laisser aux associations ouvrières le droit de passer des contrats de travail sans intervention aucune de la part de l'Etat. C'est bien là le sentiment des membres du Travail Organisé et c'est ce que nous avons toujours affirmé: le rôle de l'Etat est de faciliter les rapports entre le Capital et le Travail, mais non de s'ingérer dans toutes sortes de choses pour lesquelles il n'a pas la compétence voulue, et qui, somme toute, ne le regardent pas.

(Suite à la quatrième page)

AU CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL

La séance régulière du Conseil des Métiers et du Travail, était présidée jeudi soir, alternativement par les vice-présidents Jack Cuppello, de l'Union des Machinistes et Pierre Lefèvre de l'Union des Charpentiers-Menuisiers.

Après la lecture des minutes de la séance précédente et l'adoption des lettres de créances; vingt deux délégués ont été admis à siéger.

* * *

Cinq clauses importantes comportaient le rapport de l'Exécutif, dont une recommandait la nomination de cinq délégués à la Conférence Provinciale du Travail, qui sera tenue à St-Hyacinthe les 16 et 17 juillet prochain; une recommandation aux membres des unions affiliées, de donner leur entier appui à l'union locale 262 de la Confection pour dames, dans l'organisation du bal des Midinettes, qui aura lieu jeudi le 23 courant, à la salle de l' Arsenal des Fusilliers Mont-Royal, avenue des Pins. Que les délégués Swerlow et Fournier soient les délégués attirés du Conseil des Métiers et du Travail au Congrès de la Jeunesse. Concernant la question de l'exportation de vieilles ferrailles étant utilisées comme matériel de guerre, une demande sera faite au gouvernement fédéral de lever un embargo à ce sujet. Le délégué Arthur Martel se prononça en faveur du principe de la résolution mais en ce qui regarde de mettre en pratique les effets de la proposition, il croit à l'impossibilité de la chose. Les délégués Ranley et Wolfe se prononcèrent favorable à la recommandation du Comité.

L'exécutif a étudié sérieusement la requête de l'union des peintres, local 349, relativement à l'augmentation exagérée des commodités de la vie; il a été constaté qu'une telle augmentation injustifiée était due à la tendance des grandes corporations d'établir une hausse des prix du coût de la vie dans le but de grossir leurs profits. Le délégué Adphétus Mathieu remarque que le Conseil n'a pas le pouvoir de poursuivre une enquête sur les corporations qui sont responsables d'un tel état de choses et dont l'ouvrier est le premier à en souffrir.

M. Mathieu cita l'augmentation du prix du charbon pour laquelle on a invoqué qu'elle était due à ce que la main-d'oeuvre avait été augmentée d'une façon démesurée, ce qui est absolument faux dit-il; il appartient au Congrès des Métiers de s'intéresser de la chose auprès du gouvernement fédéral afin de faire cesser les abus qui en découlent. Le délégué Arthur Martel déclara que cette question était purement nationale, et il suggère qu'elle soit référée à la Conférence provinciale qui devra en faire une étude approfondie avant de la soumettre au Congrès des Métiers.

Concernant cette conférence qui doit avoir lieu sous peu à St-Hyacinthe, le délégué Martel regrette l'apathie et l'indifférence des unions ouvrières. Il réclame que les unions s'empressent de nommer leurs délégués, car la tenue de cette conférence ayant un caractère provincial nos adversaires sont anxieux de savoir ce qu'il résultera des décisions qui seront prises au cours de cette convention.

Un appui moral a été accordé à l'union des travailleurs en chaussures, local 249, dans sa campagne de propagande en faveur des pro-

Conditions de notre survivance

Il nous arrive parfois, d'un seul et même coup d'oeil, d'envisager la vie et nous-mêmes tout à la fois. "Vivre d'abord", cela signifie que nous oublions trop souvent, hélas, quelles sont les conditions de notre survivance.

Si nous nous donnions la peine de réfléchir tant soit peu, de nous rendre compte qu'il faut se tenir les coudes, comme on dit, qu'il convient d'adapter nos aptitudes, tant personnelles que collectives, au cadre humain tout court; que nous vivons sur terre, dans l'humanité, et que nous devrions humaniser davantage ce cadre social qui est en quelque sorte le reflet nécessaire de notre personnalité, tout cela serait vite compris et assimilé par le nombre toujours croissant de prolétaires, des villes et des campagnes. Alors, comme par enchantement, ce chômage hideux et massif, qui est la négation même du travail, la plus noble fonction de l'homme, disparaîtrait bientôt et libérerait d'autant la classe ouvrière si cruellement affectée par ce cauchemar qu'est le repos obligatoire. Par le fait même, la législation contre le chômage nous apparaîtrait sous son vrai visage: comme une futilité, un trompe-l'oeil, un palliatif impuissant et d'une déplorable ironie.

Pour mettre fin à cette dangereuse anomalie, il faudrait chercher une formule d'organisation plausible et la trouver. Or, c'est déjà fait. Nous l'avons, cette formule, mais il semble que nous manquions du courage voulu pour l'appliquer comme il le faudrait ou que nous ne comprenions pas toute sa bien-faisante portée sociale.

En définitive, pouvons-nous nous vanter de vivre la vie sociale qui nous convient? Non. Nous vivons une petite existence, en marge de la véritable qui échappe plus ou moins à notre compréhension des personnes et des choses.

La clef de notre organisation, c'est la famille. Mais comment peut-on vivre et faire vivre cette famille convenablement quand la somme des prix de détail d'un pourtant modeste budget familial, comprenant ce qui n'est que strictement nécessaire à l'entretien du foyer, s'établit, selon les statistiques fédérales, à \$17.48 par semaine ou \$908.96 par année? quand 80% au moins des travailleurs ne gagnent qu'en moyenne \$12.00 par semaine? Conséquemment, c'est donc par rapport à la famille qu'il faut apprécier la politique sociale qui, elle, s'appuie sur le salaire de l'ouvrier.

Il nous faudrait donc, mettant en oeuvre un large esprit de coopération, entreprendre une intelligente campagne de redistribution des richesses naturelles et viser à leur exploitation avec, pour objectif principal, pour ne pas dire pour seul objectif, la satisfaction des besoins normaux de la population. Le problème se pose donc logiquement et sans équivoque aucune pour les travailleurs de ce pays: s'organiser et combattre pour le droit à une existence meilleure, plus humaine, plus conforme, par conséquent, à notre dignité. Sans cela, inutile de rêver à quoi que ce soit de bon. Isolés et faibles, nous ne pouvons rien. Unis nous pourrions sortir du malaise général et éviter le désastre qui nous guette, tôt ou tard, si nous manquons au grand devoir social de la solidarité.

BEN. DROLET.

duits de la chaussure portant l'étiquette de la B. & S. W. Union.

Le délégué Galt soulève la question du plan fédéral de construction du logement, lequel a été voté par le gouvernement fédéral. Il a été résolu que le secrétaire J.-E. Gariépy soit autorisé à écrire aux autorités fédérales pour obtenir une copie de l'acte, afin qu'étude en soit faite par l'exécutif.

Les délégués Racul Trépanier, J. E. Gariépy, Sam Wolfe, S. Sarkin et Jack Cuppello ont été choisis

comme représentants du Conseil à la Conférence Provinciale à Sainte-Hyacinthe.

La nouvelle Ligue de l'étiquette en formation soumet son projet et sa constitution à l'approbation du Conseil; vu l'importance du projet, la question est référée à l'exécutif.

Une autre question qui a trait à la nouvelle politique de l'immigration du gouvernement fédéral à Ottawa est également référée à l'exécutif pour étude et rapport. La séance s'ajourna à 11 heures.

THE
"SALADA"
Orange Pekoe

515F

La vie des unions ouvrières par Ben. Drolet

LES EMPLOYÉS DE TAVERNE S'ENCOURAGENT

Les employés de tavernes ne sont pas découragés du refus de leurs patrons d'accepter un contrat collectif. Cependant, ils préféreraient être régis par un contrat collectif plutôt que par une Ordonnance de l'Office des salaires raisonnables.

Cette question a été longuement débattue, au cours de l'assemblée bi-mensuelle du local 200, dimanche dernier.

Le président et agent d'affaires Nelson Fortier relata les entrevues avec les représentants des employeurs. Il manifesta un réel regret que ces derniers n'aient pas accepté une entente collective qui aurait certainement donné plus de satisfaction aux patrons intéressés.

Toutefois, on a cru bon, dit-il, d'abandonner la régie de cette industrie à l'Office des salaires raisonnables, dans le simple but de ne pas avoir à traiter avec l'union. L'union ne se compte pas pour battue, cependant. Elle a soumis à l'Office les propositions qu'elle désirerait que ce dernier prenne en considération. Ces propositions ont trait à la fixation des heures de travail pour tous les hommes de comptoir et garçons de table à 48 heures par semaine; le salaire minimum pour le travail accompli dans cette période, à 40 cents de l'heure pour les commis de comptoir et à 35 cents, pour les commis de table; que le pourboire soit la propriété exclusive du commis de table. Les employés veulent démontrer au gouvernement qu'ils ne veulent pas compter sur ce pourboire pour vivre, mais bien sur leur salaire. On demande aussi que le temps supplémentaire soit rétribué au taux de temps et demi; que le nettoyage soit fait par un employé spécialement préposé à ce travail.

A la suite de ce rapport, le secrétaire lut une lettre de M. Cheasly, de l'Office des salaires raisonnables, remerciant l'union des documents qu'elle a fournis pour l'établissement d'une ordonnance spéciale. M. Fortier rapporte aussi que les employés travaillant aux tavernes Terrapin et Neptune avaient décidé de rejoindre l'union, et que, comme résultat, le cadre de l'union serait bientôt dans ces endroits.

Le secrétaire Désormiers donna lecture d'une lettre du local 249 de l'Union des Travailleurs en chaussures, demandant l'appui du Travail Organisé pour l'achat de chaussures revêtues de l'étampe de l'union. Circulaire mentionne la Slater Shoe, No 350; la Eagle Shoe, No 243; la Narwil Shoe, No 88; G. B. Shoe, No 279, de St-Hyacinthe, et la J. T. Bell Shoe, No 210. Les ouvriers cordonniers considèrent que si leurs confrères unionistes veulent bien répondre à cet appel par des actes conséquents, en demandant la chaussure portant l'étiquette de l'union et le numéro de chaque fabrique, ils contribueront à rendre un service appréciable aux ouvriers de ce métier.

Un comité, composé de MM. N. Fortier, Jack Frawley et J. Brody, a été nommé pour formuler des résolutions devant être présentées à la Conférence provinciale du Travail, qui se réunira à Saint-Hyacinthe, en juillet prochain.

MM. Charles Bouchard, C. Perreault et N. Fortier ont été nommés délégués à la nouvelle ligue de l'étiquette.

Un avis sera envoyé aux employés de tavernes, qu'à partir du 1er juillet 1938, le taux d'initiation sera de \$5.00 et celui de la réinstallation, de \$3.00. Le président N. Fortier rappelle aux membres leur devoir de mettre l'épaule à la roue pour obtenir

POUR LES TYPOGRAPHES

Nous nous faisons un plaisir en même temps qu'un devoir de signaler à l'attention des typographes de l'Union Typographique Jacques-Cartier No 145 la publication d'un livre qui peut leur être utile en plus d'une manière et dans plusieurs circonstances. Il s'agit des *Leçons de Typographie*, éditées par l'École Technique et dues à la plume de M. Fernand Caillet, chef instructeur de l'école d'imprimerie. Tous les typos connaissent les capacités et le dévouement de M. Caillet pour la cause de l'imprimerie.

Cette brochure compte 140 pages 8 1/2 x 11, 150 illustrations, reliure souple "Wire-O".

Rien ne sert de vanter la toilette typographique de ces *Leçons de Typographie*, les typos s'en rendront compte par eux-mêmes. En parcourant les pages de ce volume, ils constateront qu'ils savent tout ce qui y est écrit, mais plus particulièrement tout ce qu'ils ont oublié, et ils seront heureux de feuilleter ce *petit traité* pour réparer de leur mémoire les inévitables faillites.

Les typographes qui tiennent à se procurer ce précieux volume sont priés de s'adresser à l'École Technique, section de l'imprimerie, et de ne pas remettre leur décision au lendemain, car il n'y en a que 200 exemplaires. Le prix est de \$1.50.

ALLONS TOUS AU BAL DES MIDINETTES

Encore une fois, nous attirons l'attention des amis des Midinettes, du local 262 de l'Union internationale de la confection de vêtements pour dames, que c'est jeudi, le 23 juin, qu'aura lieu le premier bal des Midinettes, tout comme celui de Paris, France. Pour que tous se rappellent bien les attractions qui seront données, à cette occasion, mentionnons qu'il y aura parade de mannequins, petites comédies, chants, musique et danse, avec l'orchestre de Maurice Meerte.

C'est à la spacieuse salle de l'Arсенal des Fusiliers Mont-Royal, 310, avenue du des Pins, que cet événement social se déroulera. Parmi les personnages marquants qui promettent de rehausser de leur présence cette soirée, mentionnons l'hon. F. Rinfret, secrétaire d'Etat; l'hon. C. Bastien, l'hon. T.-D. Bouchard, chef de l'Opposition à Québec; Son Honneur le maire Raynault Mme Pierre Casgrain, Mlle Idola St-Jean, officières de la Ligue du suffrage féminin; M. J.-E. Gariépy, secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail, ainsi que M. Pierre Lefèvre, vice-président du même Conseil; M. Gus. Francq, secrétaire de la Fédération provinciale du Travail, M. David Dubinsky et Mlle Rose Pesotta, respectivement président et vice-présidente générale de l'ILGWU.

Rappelons que les vedettes de la radio: Caro Lamoureux, Jeanne Maubourg, Juliette Bélieu, Jules Jacob et Albert Cloutier, avec M. Henri Poitras comme maître de cérémonies, sauront, par leur jeu, intéresser au plus haut point l'assistance. Le prix du billet a été fixé à 50 cents, taxe comprise. Les billets sont maintenant en vente chez Ed. Archambault, marchand de musique, angle Berri et Ste-Catherine E., et aux quartiers généraux des locaux, 397, rue Sainte-Catherine Ouest.

nir le plus grand nombre d'adhérents possible.

Les membres désirant joindre l'Action Démocratique sont priés de donner leurs noms et adresses au secrétaire de l'union, M. Ed. Désormiers, 1315, rue Ste-Catherine Est.

NOMINATION DES OFFICIERS CHEZ LES PEINTRES

L'Union des Peintres, local 349, décidera, à sa prochaine séance, qui aura lieu le 27 juin, de nommer ses délégués à la Conférence provinciale du Travail, pour la convention du mois de juillet.

Au cours de son assemblée, bi-mensuelle, tenue lundi, le 13 courant, sous la présidence de M. W. Martel, l'exécutif recommanda l'adoption des résolutions suivantes, devant être présentées à la Conférence provinciale: Résolution relative à l'augmentation du prix du charbon et des denrées alimentaires, qui est un peu trop exagérée; fondation d'un système coopératif basé sur le système Rochdale; que le coût de la carte de compétence soit fixé à \$10.00 au lieu de \$2.00, tel que présentement; que les pouvoirs du lieutenant-gouverneur en conseil lui soient retirés; réduction à 60 ans de l'âge pour obtenir la pension de vieillesse; érection d'un temple du travail, pour les besoins des unions ouvrières.

Le secrétaire a été autorisé à faire parvenir ces résolutions au secrétaire de la Fédération provinciale du Travail. Il donne lecture d'une lettre de l'Union des Cordonniers, local 249, demandant l'appui moral des unionistes dans leurs achats, pour eux et leurs familles, des chaussures portant l'étiquette de l'union. Cette demande a été endossée à l'unanimité.

Les délégués au Conseil des Métiers de la Construction, MM. Arthur Renaud et Edgar Gilbert font rapport de la lenteur apportée à la sanction du contrat collectif de travail de l'industrie du bâtiment. Il appert que plus de 2,000 cartes de compétence ont été émises seulement aux peintres par le comité paritaire, sur un total de 4,600 cartes, pour tous les métiers du bâtiment.

Les recommandations du coroner au sujet de la mort accidentelle des quatre ouvriers employés à l'oratoire Saint-Joseph, en se servant d'un monte-charge, ont été approuvées. On fit remarquer que, durant cette semaine-là, trois autres accidents auraient été causés par des échafaudages en mauvaise condition et qu'on avait négligé de prévenir le bureau des inspecteurs de la cité en ces cas.

Le local 349 procéda à la nomination de ses officiers, laquelle reste ouverte jusqu'au 27 juin. Ont été mis en nomination: Président, W. Martel, Arthur Renaud; vice-président, R. Gervais, J.-L. Morel; secrétaire-financier, R. Gervais, A. Desève; secrétaire-correspondant, Edgar Gilbert, Jos. Renaud; trésorier, L.-P. Boisselle, Arthur Boismenu; conducteur, Albert Goudreau, Jos. Gagnon; gardien, Jos. Girard, Oscar Desjardins; délégués au Conseil de la construction: Edgar Gilbert, L.-P. Boisselle, Arthur Renaud, A. Boismenu; délégués au Conseil des Métiers et du Travail: Edgar Gilbert, R. Gervais, A. Renaud, F. Ferland, Jos. Renaud; délégués à la Ligue de l'Étiquette: Adélarde Gauthier et A. Renaud.

Isserate.—Le célèbre orateur, reçut un jour la visite d'un bavard qui lui demanda de lui donner des leçons pour bien parler au public. C'est très bien lui répond le grand maître, mais le prix sera double.

Pourquoi?—Fit l'interlocuteur. C'est qu'il me faudra d'abord vous apprendre à vous taire et ensuite à savoir parler.

Jean de la Fontaine était très distrait. Un jour il parlait depuis longtemps, dans un salon, avec un jeune homme qui s'y trouvait, au milieu d'une nombreuse société. Après quoi, le jeune homme étant parti, notre fabuliste prononça: —Il est fort bien ce jeune homme qui est-ce donc?

—Mais, c'est votre fils!...

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU B. I. T.

Le Conseil d'administration du Bureau International du Travail a examiné, en séance privée, la question de la démission du Directeur du B. I. T., et il a adopté la résolution suivante:

"Le Conseil d'administration décide d'accepter avec le plus vif regret, la démission du Directeur; il tient à affirmer sa haute appréciation et sa sincère reconnaissance pour les très grands services qu'il a rendus à l'Organisation internationale du Travail depuis ses débuts.

"Le Conseil d'administration décide, en outre, de procéder à l'élection d'un Directeur à une séance spéciale du Conseil d'administration qui eut lieu le 4 juin dernier."

Réuni ensuite en séance publique, le Conseil a examiné un rapport du B. I. T. sur les mesures prises pour donner suite aux résolutions adoptées par la Conférence de Santiago du Chili. Ce rapport présente un tableau de l'oeuvre féconde dont la réunion de cette première "Conférence du Travail des Etats d'Amérique Membres de l'Organisation" a permis la réalisation et pose la question de savoir si le moment n'est pas venu d'envisager la possibilité de convoquer en temps opportun des conférences périodiques analogues. C'est au Conseil d'administration du B. I. T. qu'il appartiendra, le cas échéant, de prendre les décisions nécessaires.

Le Conseil a approuvé un rapport sur les décisions de l'Assemblée de la Société des Nations intéressant l'Organisation internationale du Travail, et plus particulièrement sur la collaboration d'ordre pratique instituée entre le Secrétariat de la Société des Nations et le B. I. T. dans le domaine des questions sociales.

En fin de séance, M. J.-G. Winant, sous-directeur du Bureau international du Travail, a fait devant le Conseil la déclaration de loyalisme prévue par le Statut pour les hauts fonctionnaires de l'Organisation.

Le Conseil d'administration a fixé au mardi 25 octobre prochain, l'ouverture de sa session d'automne qui, sur l'invitation du Gouvernement britannique, se tiendra à Londres.

ECHOS DES TROIS-RIVIERES

Au Conseil des Métiers.

Le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières a nommé ses délégués à la Conférence provinciale du Travail, qui se réunira à Saint-Hyacinthe, les 16 et 17 juillet. Ces délégués sont: MM. J.-B. Arsenault, Emile Lajoie, Emile Simard, M. Masterjohn et Luc Bergeron.

Au cours de la séance, présidée par M. J.-B. Arsenault, assisté de tous les officiers, le rapport des divers comités a été soumis par le président de ces comités respectifs. Le premier à faire rapport a été M. Masterjohn, président de la Ligue de l'Étiquette, annonçant que plusieurs manufacturiers avaient approché les membres du comité pour prendre des renseignements précis. M. Victor Vallée, président du comité de recrutement, annonce que des progrès remarquables seront connus sous peu. Le comité d'éducation et d'étude avisa le Conseil que les pourparlers avec la Commission scolaire, pour que les élèves fassent leurs devoirs à l'école, plutôt qu'à la maison, sont en bonne voie et le comité espère en venir à une entente.

Le Conseil de Ville annonce la souscription d'une page d'annonce dans le programme de la Fête du Travail.

Le Conseil avait l'honneur d'avoir comme visiteur M. E.-H. Welch, représentant canadien de l'Association fédérale du Textile, qui parla longuement des questions ouvrières en regard de la démocratie.

M. W. Tapp, de l'Union des Employés de fonderie, a été élu membre du comité d'organisation.

On décida d'envoyer un télégramme de félicitations au confrère Gus. Francq, à l'occasion de sa nomination au Conseil National de Santé.

La délégation, qui s'est rendue auprès de l'hon. M. Duplessis, premier ministre, pour lui présenter certaines objections au sujet de l'application des bills 19 et 20 à l'industrie du papier, et qui était composée de MM. Chester Jordan, J.-B. Arsenault, Emile Lajoie, Arthur Méthot, Armand Harnois et J.-A. D'Acoust, était de retour à la fin de la séance du Conseil. L'assemblée se prolongea pour entendre un résumé de l'entrevue en question.

Les délégués recommandèrent au Conseil d'attendre de nouveaux développements avant de prendre une position définitive.

DEMANDEZ LA BIÈRE POPULAIRE

ASK FOR THE POPULAR BEER

MOLSON

Brassée à Montréal depuis

152 ANS

Brewed in Montreal since

152 YEARS

FUMEZ LES Cigarettes GRADS

Mobilier de Bureau

Les unions ouvrières qui désirent se procurer un mobilier de bureau: pupitres, table à clavigraphie, chaises, cabinets-classeurs (filiales), porte-chapeaux, etc., peuvent s'adresser au bureau du

MONDE OUVRIER

11, rue Saint-Paul uest. Téléphone: LAncaster 5361

UN APPEL AUX UNIONISTES

A sa dernière réunion, sous la présidence de M Henri Belland, l'union des travailleurs en chaussures, local 249, a décidé de lancer un manifeste à tous les ouvriers organisés du pays, les invitant de créer, de propager et de populariser la demande de l'étiquette de l'union qui apparaît sur les chaussures fabriquées par les membres de l'union. La lettre parle par elle-même, il s'agit que les unionistes des autres corps de métiers, conscients de leurs principes de solidarité démontrent leur considération une fois pour toutes, et expriment leurs sentiments d'unionistes à l'égard de l'étiquette de la B. & S. W. Union, quand ils achètent des chaussures, soit pour eux ou les membres de leur famille.

Pour faciliter la demande de chaussures qui sont revêtues de la marque syndicale, nous citons les cinq fabriques suivantes: Slater Shoe, No de l'étampe 350, marques Ardoise, Feet Saver, Dr. Reed Cushion Soles, MacFarlane Children's Shoes, Mansfield, Park Lane, Aida, Walker, Roycroft, Eagle Shoe, No de l'étampe 243, marques Eagle, Wilkie, Glove, Phit, Invictus, Strider, Narwil Shoe Co., No de l'étampe 88, marques Snowwhite, Dr. Young Corrector Arch, Dr. Richard Arch Support, Narwil, Queen Ann Shoe, Jacqueline, Fairsex, Arch Comfort Flexible, Hand Turn, Fireside, Dorothy Vernon, Constant Comfort, Shoe Cushion Insole, Restful Turn, Aird's Turnway, G-B, Shoe, Enreg., No de l'étampe 279, St-Hyacinthe, chaussures de fillettes, garçons et enfants; J.-T. Bell Co., No de l'étampe 210, choix exclusif dans les chaussures de dames.

Il va sans dire que cet appel sera entendu par tous les unionistes sincères et ils prouveront par leurs actes en exigeant l'étiquette syndicale en achetant une paire de chaussures, qu'ils veulent le maintien des conditions de travail que les ouvriers cordonniers ont si péniblement acquises; on compte donc sur la coopération de tous dans les circonstances difficiles que nous traversons, disent les officiers du local 249.

CHEZ LES WAGONNIERS

Il y avait une assemblée très intéressante à la Loge Sainte-Marie des wagonniers des usines Angus, vendredi dernier, à la salle Polski, rue Frontenac. Les membres avaient à faire le choix d'un nouveau secrétaire correspondant, en remplacement de M. Cyprien Miron, démissionnaire, qui vient d'obtenir une position du gouvernement provincial.

La nomination à cette charge importante comportait trois candidatures, desquelles M. Alcide Montpetit sortit victorieux par une forte majorité.

On procéda ensuite à un remplacement de M. Miron à la Fédération du C. P. R. et M. J.-H. Lismoges a été élu; au Comité des griefs des usines Angus, M. D. Allaire a été élu, et au Conseil des Métiers et du Travail, M. C. Letendre, ancien vice-président, a reçu la faveur du scrutin.

Comme l'on sait qu'à la demande du Secrétaire provincial de se faire représenter à la Conférence Provinciale du Travail, qui aura lieu à St-Hyacinthe les 16 et 17 juillet; la question est venue devant la loge Sainte-Marie, et il fut décidé de nommer deux délégués. MM. Henri Vaillancourt et C. Letendre ont été le choix des membres comme représentants à cette conférence.

LE TRAVAIL ORGANISE ET LA LIGUE DE L'ETIQUETTE

On a enfin jeté les bases d'une nouvelle ligue de l'étiquette de l'union. A une deuxième réunion tenue mardi dernier, à la salle des "Millinery Workers", 1207, University, on comptait au moins neuf unions qui étaient représentées par au moins deux délégués chacune. Ce sont les unions suivantes: Travailleurs en chaussures, local 249; employés de théâtre, local 56; pressiers et assistants, local 52; employés de tavernes et restaurants, locaux 200 et 382; employés dans les sacs, local 9; employés dans les chapeaux et casquettes, locaux 36 et 49.

Le secrétaire du comité chargé d'élaborer une constitution, M. P.-J. Ryan, soumit à l'approbation des délégués le résultat de cette étude. Le but de la ligue est de promouvoir l'étiquette, le cadre et le bouton de l'union parmi les unionistes, de les convaincre d'accorder leur préférence d'achat aux produits revêtus de la marque syndicale. La ligue sera connue sous le nom de: "Ligue des Etiquettes des métiers organisés de Montréal, affiliée au Congrès des Métiers et du Travail et à la Fédération Américaine du Travail". La représentation consistera de trois délégués par union.

Les officiers comprendront un président, deux vice-présidents, un secrétaire archiviste et correspondant, un secrétaire financier, un trésorier, un sergent d'armes, trois auditeurs et un comité exécutif.

Le coût de représentation sera de \$10.00 d'initiation et 1/2 sou par membre pour la taxe mensuelle. Cet item a donné lieu à une vive discussion, et finalement la proposition fut adoptée sur division.

Mercredi le 22 courant, il y aura une autre assemblée, à laquelle il sera procédé à l'élection des officiers; les unions qui n'ont pas encore répondu à l'appel sont priées de le faire pour cette circonstance.

UNE FETE BIEN REUSSIE

Le local 115, canadien-français, de l'Union amalgamée des Ouvriers et Ouvrières de la confection pour hommes, donnait, vendredi dernier, une soirée récréative, aux quartiers généraux de l'organisation, 7, rue Prince-Arthur Ouest. Cette soirée, à laquelle presque tout l'effectif du local 115 a largement contribué, a dépassé les espérances du comité d'organisation.

L'Union amalgamée des Ouvriers et Ouvrières de la confection, aussitôt que ses membres sont informés qu'un ou plusieurs membres, soit par maladie ou autrement, tombe dans la détresse, prend les moyens de leur venir en aide en organisant une fête quelconque, dont les revenus vont à leur bénéfice exclusif.

La plupart des membres et des officiers des sept unions locales, affiliées au bureau conjoint de l'Association amalgamée, prirent une part active à cette fête. Un intéressant programme de danse et de divertissements de tous genres, tirage de prix de présence, etc., a été exécuté.

Le comité qui a été chargé de l'organisation de cet événement mondain a certainement rivalisé de zèle, afin que chaque assistant soit content et satisfait. Le comité se composait de M. Léo Oliny, président; M. Côme Roy, président du local 115; Mlle R.-A. Ouellette, secrétaire; A. Cherrier, Mme Y. Beauchamp, C. Lalumière et Marcelin Alexandre.

Le juge. — Pour commettre votre crime en dehors du vol vous n'aviez pas d'autres mobiles.

L'accusé. — Non, j'ai un cheval et une voiture.



RECETTES UTILES

CREME CUITE AU JAMBON ET AU CELERI

4 oeufs
2 tasses de lait
1 tasse de céleri haché
1 tasse de jambon cuit, haché fin
1 c à thé de sauce Worcestershire
Sel et poivre.

Battez les oeufs. Ajoutez le lait chaud, le céleri, le jambon et les assaisonnements. Versez dans une terrine beurrée ou dans des moules séparés. Mettez dans une casserole d'eau chaude et faites cuire dans un four à feu modéré (250 degrés) jusqu'à ce que la crème soit ferme.

* * *

SOUPE-CREME AUX CHAMPIGNONS.

1/2 lb de champignons
1 oignon tranché, un demi-pouce d'épaisseur
2 tasses d'eau
4 cuillerées à soupe de beurre
4 cuillerées à soupe de farine
2 1/2 tasse de lait
Sel et poivre.

Lavez les champignons, pelez et coupez les chapeaux en morceaux. Placez les peaux et les tiges coupées en morceaux avec un oignon dans la casserole. Recouvrez d'eau. Faites mijoter 20 minutes. Filtrez. Faites fondre le beurre. Ajoutez les chapeaux des champignons. Faites cuire jusqu'à ce que le tout soit brun, incorporez la farine Ajoutez le lait et le liquide égoutté des tiges (environ 1 1/2 tasse) et les assaisonnements. Remuez et faites cuire jusqu'à ce que le tout soit lisse et épais

* * *

SAUCE GENRE HOLLANDAISE

3 cuillerées à soupe de beurre
2 cuillerées à soupe de farine
1 tasse de lait
Sel et poivre
1 jaune d'oeuf
1 cuillerée à soupe de jus de citron.

Faites fondre 2 cuillerées à soupe de beurre. Incorporez la farine. Ajoutez le lait graduellement et faites cuire en remuant constamment jusqu'à ce que le mélange s'épaississe. Assaisonnez avec du sel et du poivre. Versez un peu du mélange chaud sur le jaune d'oeuf battu. Ajoutez à la sauce. Faites cuire 2 minutes. Otez du feu. Ajoutez le jus de citron et la cuillerée à soupe de beurre qui reste. Servez avec des légumes ou du poisson.

* * *

ENTRETIEN DU CUIR DES CHAISES

Le cuir des chaises se lave à l'eau de savon tiède. Après l'avoir laissé sécher complètement, on y applique à l'aide d'un pinceau, sur les parties les plus abimées, une couche de la mixture ainsi préparée: 1 gramme de brun de mismarck dans 10 cc. d'alcool dénaturé.

On passe par-dessus cette couche un peu d'eau gommée, on laisse sécher à nouveau, puis on frotte avec une crème à base de cire et on fait briller au tampon de laine.

* * *

MOYEN DE CONNAITRE SI UNE EAU EST POTABLE

Prendre une bouteille en verre blanc et propre; la remplir aux trois quarts de l'eau à analyser et dissoudre dans cette eau une petite cuillerée de sucre candi blanc et pur. Laisser la bouteille hermétiquement fermée, dans un endroit chaud, où les transformations chimiques et microbiennes s'opèrent au mieux Si au bout de ce temps l'eau est devenue floconneuse ou laiteuse, c'est qu'elle contient des matières organiques; si elle est restée claire et pure, elle est potable.

Index des unions ouvrières Labor Unions Directory

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at l'Assistance Publique Hall, 400 LaGauchetière St., East. President, Raoul Trépanier, 1153 St. Denis; Corresponding Secretary, J. E. Garipey, 11 St. Paul West; Vice-Presidents, Pierre Lefevre, Room 10, Monument National, and J. Cuppello, 415 St. Catherine East.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in French or English. The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176; Jacques Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union No. 91; Photo Engravers' Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union No. 53; Amalgamated Lithographers of America No. 27, Newspaper Guild, Local 111. President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, A. F. Riard; Secretary-Treasurer, James Phillip, Room 103, 686 Notre Dame West. Executive: John Moore, A. Query and R. A. C. Ballantyne, Auditors: John Kelly, L. Blaud, Robert Smille. Tel. MA 7189. Council meets second Tuesday of each month at 7 Craig East.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES CARTIER No 145. Assemblée le 1er samedi du mois. Président, J.-W. Blaquière, 4217 St-Zotique, CI. 3486; secrétaire-trésorier, Henri Richard, 5392 Dorion, AM. 7034.

TYPOGRAPHICAL UNION No 176. — Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel, Raymond M. Bennett president, 337 Melrose Ave. Verdun; James Phillip, Secretary-treasurer, Room 108, 686 Notre Dame West. Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; Marquette 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS ET MENUISIERS D'AMERIQUE — MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — President J.-A. Chamberland; vice-président, E. Bernier; trésorier, E. Lanthier; secrétaire, Pierre Lefevre; gardien, M. L'Heureux; agents d'affaires, Ed. Toussaint et E. Bernier.

Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, ch. 10.

Unions locales affiliées.
U. L. 134, s'assemble tous les lundis au Monument National, chambre 11.
U. L. 178, s'assemble les 1er et 3e jeudi au Monument National, ch. 10.
U. L. 1127, s'assemble le 2e et 4e lundi au Monument National, chambre 15.
U. L. 1244, s'assemble le 2e et 4e jeudi au Monument National, chambre 15.
U. L. 1390, s'assemble le 1er et 3e lundi à 4030 Notre-Dame ouest.
U. L. 1375, s'assemble le 1er lundi du mois, 159-1ère Ave. LaSalle.
U. L. 1558, s'assemble le 1er vendredi du mois, 1651 Letourneux.
U. L. Membres Associés, s'assemble le 2e mardi seulement, Monument National, à la chambre 11.

FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE. Loge Ste-Marie No 234. — Assemblées régulières: 2e et 4e vendredis de chaque mois, dans la salle Polski, 1956 rue Frontenac. Président, Alfred Mathien, 2348 Chapleau, CH 6150; vice-président, Roméo Delage, 4557 Gardier, AM 4016; secrétaire archiviste et correspondant, C. Miron, 5517-11e avenue, Rosemont, CI. 6220; secrétaire-financier, R.-B. Lamarche, 4505 Delorimier; secrétaire-trésorier, A. Bertrand, 2345 rue Aylwin, AM 1880; guides: O. Côté, 2710 rue Dandurand et H. Tassé, 2046 rue Omer, Longue-Pointe, CI. 3298; sentinelle, Emile Brunet, 5551 3e Avenue, Rosemont; gardien, H. Dubuc, 5170-5e Avenue Rosemont; maître de cérémonies, T.-J. Smith, 5597-10e Avenue, Rosemont. Comité local de protection: président, H. Vaillancourt, 2494, Rouen, FR 5560; secrétaire du comité, H.-J. Limoges, 3974 Ste-Catherine Est, AM 0171; Membres du comité: P. Nolet, 7350, rue St-Hubert, CR 6200; C. Miron, Joseph Gour, 1979 Gauthier, AM 9177; Alfred Gauthier, 2105 rue Préfontaine, FR 1562; auditeurs: E. Deniger, 2402 Chapleau; D. Roy, 4002 Cartier; D. Laporte, 2020 rue Valois; directeur local d'éducation: Donat Allaire, 2170 rue Darling, FR 7636.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MENUISIERS D'AMERIQUE Local 134. — Président, F. Doucet, 1900 Cartier; vice-président, Elzéar Bernier, 1508 Darling; secrétaire-archiviste, Pierre Lefevre, 1182 Blvd St-Laurent, chambre 10; secrétaire-financier, Edouard Larose, 6563 Delannoy, CR 8064; secrétaire-trésorier, Ernest Tisdelle, 1316 Gifford; conducteur, J.-B. Roy; sentinelle, Z. Primeau. Le local s'assemble tous les lundis soirs de chaque mois au Monument National, 1182 Blvd. St-Laurent.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE. Local 219. — S'assemble tous les vendredis soirs à 1331A Ste-Catherine Est. Président, Henri Belland, 6289 Blvd. St-Laurent; vice-président, Paul Métyers, 1468 Dorion; 2e vice-président, Delphis Jodoin, 1700 Panet; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Chs. McKeecher, 1331A Ste-Catherine Est, CH 6511, privé CI, 6123; assistant agent d'affaires, Lionel Thibault, 4670 Papineau, AM 7002; sentinelle, André Bouchard, 5833 Christophe-Colomb. L'Exécutif s'assemble le 2e et 4e mardi de chaque mois, à 1331A Ste-Catherine Est. Président, D. Donalson, 508-8e Avenue, Pointe-aux-Trembles; vice-président, Ovide Drolet, 4101 Bordeaux; secrétaire, N. Poirier, 2137 Champlain.

UNION DES CHAUFFEURS DE TAXIS Local 797. — Affiliée à la Fraternité Internationale des charretiers, chauffeurs d'autos, hommes licenciés et aides. Bureau 1331A Ste-Catherine E. de 8 hrs a.m. à 6 hrs p.m. excepté le samedi à 1h. p.m. Président, Uald Séguin, 2078 Visitation; vice-président L.-A. Lafleur, 6339 Chambord; secrétaire-trésorier, Jean-Paul Turgeon, 5249 Avenue du Parc, apt 42, DO 0320; secrétaire-archiviste, E. Crevier, 2354 des Erables; agent d'affaires, Frank Kennedy, 3565 avenue Lorne, apt 11, Ha 0813. Les assemblées sont le 1er mercredi du mois dans la matinée, et le 3e mercredi dans la soirée, à la salle des cordonniers, 1331A Sainte-Catherine Est, CH 6511.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL. Local 790. Association des Employés de Tramways électriques et de Chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790. Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. Quartiers généraux — Headquarters, 1152, rue Saint-Denis, tél. LA 2503. Officers: Officers: Gérard Gagnon, vice-président international et président local; J. Georges Gagnon, vice-président; O. A. Neveu, secrétaire-financier; Raoul Trépanier, agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Henri Cholet, secrétaire correspondant; W. Latour sentinelle. Le local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079 Berri, et l'Exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue St-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE. Local 349. — S'assemble le 2e et 4e lundi du mois au No 1331, rue Ste-Catherine Est. Président, Jules Boudet, 1465 rue Champlain; vice-président, W. Martel, 1846 rue Cartier; secrétaire-correspondant, Edgar Gilbert, 8677 Henri-Julien; trésorier, L.-P. Boisselle, 4562 rue Marquette; secrétaire-financier, Ernest DeSève, 6031 rue St-Dominique; conducteur, A. Gaudreau, 9078B Notre-Dame Est; Auditeurs, Arthur Boismenu, 4621 Colonial; Clovis Guilbeault, 5614 Delorimier; L. Tremblay, 472 Galt, Verdun; gardien, Joseph Girard, 8145 St-André; agents d'affaires, Arthur Renaud, 560 Congrégation, Etroy 0905.

ETAT D'AME D'UN

MESSAGER

Nous relevons d'un journal ontarien le fait divers suivant que nous publions pour démontrer la préoccupation de la jeune génération actuelle.

On rapporte qu'à Toronto, un jeune messager de dix-neuf ans, allant à bicyclette, eut un accident grave et roula sous un tramway. Blessé, il garda sa pleine connaissance. Cependant, comme dans tous les cas semblables, on appela l'ambulance. A son arrivée, un médecin rampa sous le tramway pour lui prodiguer ses soins, jusqu'à ce que le tram pût être soulevé et le garçon transporté à l'hôpital.

On rapporte que, pendant qu'il était sous le tram, il demanda à quelqu'un de bien vouloir aller livrer les deux télégrammes dont il était chargé. Puis, lorsqu'il apprit qu'il lui fallait aller à l'hôpital, il demanda comment il pourrait payer. Lorsqu'il fut rendu à l'hôpital, il fallut lui couper les deux jambes et il en mourut.

Voici les réflexions que l'on fit à ce sujet: Si l'état d'esprit de ce messager représente celui de la jeunesse actuelle, vraiment il n'y a pas à désespérer de l'avenir, car malgré le monde troublé où les jeunes gens ont dû entrer en ces dernières années, ils ont su conserver leur équilibre, à une époque où même des gens d'âge mur ont perdu leur appui et leur soutien.

Remarquons donc ces mots et ces phrases: "Voulez-vous, s'il vous plaît, livrer mes dépêches?" Quel sens du devoir! "Je me demande comment je pourrai payer le compte d'hôpital?" Quel esprit d'indépendance et d'amour-propre!

Maigré que notre monde soit tout à l'envers, il s'y trouve encore des coeurs nobles.

ACTUALITE

— Aimez-vous ce temps froid?
— Je crois bien.
— Pensez donc, ma femme a attrapé un gros rhume, sans gravité d'ailleurs, et elle ne peut plus parler.
— La mienne aussi... c'est le rêve!

ORDONNANCE No 4

(Suite du numéro du 11 juin)

(4) CATEGORIE III EMPLOYES DES SERVICES DE VOITURAGE, LIVRAISON, MESSAGERIE

1° Chauffeurs et charretiers

36 Les salariés (autres que les domestiques de maisons privées), chargés de conduire des voitures automobiles ou à traction animale fournies par l'employeur, pour le transport de personnes ou de marchandises quelconques:

37 Groupe A: Ceux qui sont attachés à un établissement de la catégorie I pour l'industrie ou le commerce duquel le voiturage est simplement un accessoire. Ils sont considérés comme employés de ladite catégorie (I) et soumis aux taux et conditions de travail qui y sont stipulés, comme les autres membres du personnel.

38 Groupe B: Ceux qui sont loués à des employeurs dont l'entreprise, distinctement sinon exclusivement, en est une de voiturage, pour qui les taux de salaire minimum, sur la base d'une semaine de 60 heures, sont les suivants:

(1) Conducteurs de taxis, camions et voitures en général:

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zone I:	25c	\$15.00	\$65.00	\$780.00
Zone II:	20c	12.00	52.00	625.00
Zone III:	18c	10.80	47.00	560.00
Zone IV:	15c	9.00	39.00	470.00

(2) Conducteurs de camions lourds (capacité 5500 livres ou plus), d'autobus, de véhicules charroyant des matériaux de construction, des pianos, du combustible, etc., ou employés par des déménageurs ou par rouliers publics pour des courses à longues distances.

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zones I, II, II et IV:	30c	\$18.00	\$78.00	\$935.00

Les aides des conducteurs des sous-paragraphes (1) et (2) précédents, s'ils ne conduisent pas:

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zones I, II, III et IV:	20c	\$12.00	\$52.00	\$625.00

39 Sauf le cas de circonstances graves exceptionnelles, telles que secours, maladie, accident, incendie et force majeure, un salarié chauffeur de voiture automobile ne doit pas être au volant et conduire effectivement plus de douze (12) heures consécutives, sans prendre d'autre repos que le temps des repas. Toute heure de travail en plus devra être payée aux taux de \$2 l'heure ou fraction d'heure; et le paiement de ce salaire supplémentaire ne soustraira pas l'employeur à la pénalité imposée pour telle infraction à l'Ordonnance.

2° Messagers

40 Les chasseurs, livreurs préposés à la livraison ou distribution d'effets, marchandises, circulaires, messages quelconques, à porter à pied ou à bicyclette, et aussi ceux qui, sur voitures de livraison accompagnent le conducteur pour surveiller la cargaison ou aider à la livraison d'objets légers.

Salaire minimum basé sur une semaine de 48, 54 ou 60 heures selon le cas de l'établissement où ils sont employés.

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zones I, II, III, IV:				
Semaine de 48 heures:	10c	\$4.80	\$21.00	\$250.00
Semaine de 54 heures:	10c	5.40	24.00	280.00
Semaine de 60 heures:	10c	6.00	26.00	310.00

41 Si un salarié de ce groupe est retenu pour service à l'intérieur de l'établissement, ou à tout autre emploi, plus de la moitié du temps de son travail, il sera rétribué comme les employés de la catégorie I selon le taux minimum de la zone à laquelle il appartient.

3° Garagistes

42 Les salariés d'établissements de garage d'automobile ou d'autres véhicules:

43 Groupe A: Hommes de métier tels que mécaniciens, charrons, électriciens, forgerons, menuisiers, peintres, vitriers, débosseurs, rembourreurs, qui, porteurs ou non de diplômes ou certificats de compétence, sont employés à des travaux de construction, de réparations ou autres de ce genre:

Taux de salaire minimum sur la base d'une semaine de 54 heures, laquelle peut toutefois être portée à 60 heures entre le 15 février et le 15 juin:

	A l'heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zone I:	40c	\$21.60	\$94.00	\$1,125.00
Zone II:	35c	18.90	82.00	985.00
Zone III:	30c	16.20	70.00	840.00
Zone IV:	25c	13.50	58.50	700.00

	A l'heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zone I:	40c	\$24.00	\$104.00	\$1,250.00
Zone II:	35c	21.00	91.00	1,095.00
Zone III:	30c	18.00	78.00	935.00
Zone IV:	25c	15.00	65.00	780.00

(Voir suite à la page 5)

ORDINANCE No. 4

(Continued from 11th of June edition)

(4) CATEGORY III EMPLOYEES ENGAGED IN TRANSPORTATION, DELIVERY, AND EXPRESS SERVICE

1° Chauffeurs and drivers of horse-drawn vehicles

36 The wage-earners in charge of the driving of automobiles or horse-driven vehicles supplied by the employer for the transporting of human beings or goods of any description (other than domestic servants in private houses):

37 Group A: Those who are attached to an establishment of category I, when the transportation is simply an accessory service of the industry or the commerce. They are considered as employees of the said category (I) and subject to the rates and working conditions mentioned therein, as the other members of the staff.

38 Group B: Those working for an employer whose business is distinctly, if not exclusively, one of transportation, and for which the minimum rates, based upon a sixty (60) hour week, are the following:

(1) Drivers of taxis, trucks, and vehicles in general:

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zone I:	25c	\$15.00	\$65.00	\$780.00
Zone II:	20c	12.00	52.00	625.00
Zone III:	18c	10.80	47.00	560.00
Zone IV:	15c	9.00	39.00	470.00

(2) Drivers of heavy trucks (capacity 5500 pounds and over), busses, vehicles carrying building materials, pianos, fuel, etc., or employed by common carriers or by public carriers for long distance hauling.

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zones I, II, III and IV:	30c	\$18.00	\$78.00	\$935.00

The helpers of the drivers mentioned in the preceding sub-paragraphs (1) and (2), but who do not drive:

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zones I, II, III and IV:	20c	\$12.00	\$52.00	\$625.00

39 Except in the case of unusually serious circumstances such as relief, sickness, accident, fire or "superior force" a chauffeur wage-earner of an automotive vehicle must not be at the wheel and drive effectively more than twelve (12) consecutive hours without taking any other rest than time for meals. Every additional hour of work must be paid at the rate of \$2.00 per hour or fraction of an hour and the payment of this supplementary wage shall not exempt the employer from the penalty imposed for such breach of the Ordinance.

2° Messengers

40 Messengers, delivery boys and others delivering goods, merchandise, circulars, messages of any kind, on foot or by bicycle, and also those who, on a delivery vehicle, accompany the drivers to take care of the goods or help in the delivery of light articles.

Minimum wage based upon a week of 48, 54 or 60 hours, as the case may be, according to the establishment in which they are employed.

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zones I, II, III, IV:				
48-hour week:	10c	\$4.80	\$21.00	\$250.00
54-hour week:	10c	5.40	24.00	280.00
60-hour week:	10c	6.00	26.00	310.00

41 If a wage-earner of this group is retained for service within the establishment, or at any other occupation, more than half of the time he is at work, he shall be paid as the employees in Category I, according to the minimum rate of the Zone to which he belongs.

3° Garage Employees

42 Wage-earners of establishments parking automobiles or other vehicles:

43 Group A: Tradesmen, such as mechanics, body builders, glass setters, body repair men (débosseurs), upholsterers, who, holders or not of diplomas or certificates are employed in the work of construction, or repairing, or work of a similar nature:

Minimum wage rates on the base of a week of 54 hours, which may however be increased to 60 hours between February 15 and June 15:

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zone I:	40c	\$21.60	\$94.00	\$1,125.00
Zone II:	35c	18.90	82.00	985.00
Zone III:	30c	16.20	70.00	840.00
Zone IV:	25c	13.50	58.50	700.00

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zone I:	40c	\$24.00	\$104.00	\$1,250.00
Zone II:	35c	21.00	91.00	1,095.00
Zone III:	30c	18.00	78.00	935.00
Zone IV:	25c	15.00	65.00	780.00

(Continued on page 5)

A BATONS ROMPUS

(Suite de la première page)

Certes, il faut de la législation sociale, mais non pas au point de décréter que l'Etat est tout et que le citoyen n'est rien. Ça, c'est un comment de l'évangile fasciste et c'est ce que nous, ouvriers organisés, n'acceptons pas et contre lequel nous lutterons de toutes nos forces.

* * *

Le nombre des délégués à la conférence de la Fédération provinciale du Travail augmente, paraît-il, de jour en jour. Tant mieux, car il est essentiel d'avoir une nombreuse délégation composée des meilleurs hommes du mouvement. Des questions graves et des problèmes importants y seront discutés, une attitude devra être prise sur la législation qui a été adoptée ou amendée lors de la dernière session parlementaire. Il y va de l'avenir de la Fédération et, qui sait, peut-être de celui des unions internationales dans le Québec.

SOCIUS.

LES ASSURANCES SOCIALES LA PAUVRETE EST UN PROBLEME UNIVERSEL

Les pays dotés de systèmes d'assurances ont retrouvé le niveau de sécurité sociale qu'ils avaient atteint au début de la dernière crise économique. D'autre part, les conséquences de la crise elle-même ont entraîné la création de services sociaux et favorisé à un degré remarquable leur développement dans certains pays qui n'en étaient pas pourvus auparavant. Rien ne saurait mieux caractériser l'évolution de la pensée sociale que la volonté d'affronter résolument, malgré les vicissitudes économiques, l'oeuvre, reconnue indispensable, de consolidation et de développement des assurances et de l'assistance sociales.

L'ancienne politique de la déflation sociale, autrement dit la réduction des dépenses sociales sous la pression de la crise, est d'une manière générale tombée dans le discrédit. Elle a fait place à une politique qui vise à maintenir une accélération suffisante du rythme économique pour que la sécurité sociale soit pleinement sauvegardée.

On peut citer de ce fait, nombre d'exemples choisis parmi ceux dont il sera fait mention dans l'Année, ainsi comme exemple aux Etats-Unis, 36 millions de travailleurs ont été immatriculés en 1937 aux fins d'application du régime fédéral des pensions de vieillesse, et il n'est presque pas d'Etat de l'Union qui n'ait établi des systèmes d'assistance-vieillesse immédiatement opérants; il en fut de même dans plusieurs autres Etats.

Au nombre des tendances nouvelles en cette matière, on peut distinguer, en second lieu, le sentiment de plus grande sollicitude qui se fait jour pour la sécurité sociale du travailleur agricole. Autrefois, le bénéfice des assurances sociales était surtout réservé aux ouvriers industriels. Disséminés sur de vastes régions et gagnant souvent des salaires en espèces si réduits que le paiement de cotisations en eût été rendu malaisé, les travailleurs de la terre de nombreux pays n'étaient pas compris dans l'application de l'assurance. Il est évident, pourtant, qu'ils ont, au même titre que les salariés de l'industrie, le droit d'être protégés contre la maladie et la vieillesse.

Nous constatons dès à présent, d'ailleurs, que dans plusieurs pays les assurances sociales sont méthodiquement étendues à l'agriculture.

La demande de protection des ruraux se fait plus impérieuse et plus générale dans diverses parties du monde, non seulement chez les salariés, mais aussi parmi les petits cultivateurs et paysans, dont la situation pécuniaire est souvent aussi difficile que celle de l'ouvrier rural. Cette revendication a trouvé de nombreux interprètes au cours des réunions de la Commission permanente agricole, qui a, du reste, inscrit ce point à l'ordre du jour de sa prochaine session. — (Bureau International du Travail, Genève).

Le juge. — Alors le prévenu vous a frappé.

Le témoin. — Il m'a donné deux coups de pieds dans le...

Le juge. — C'est bien, asseyez-vous sur ce mot.

Genève, Suisse, 8. — Frederick Leggett, président de la commission internationale du travail, a déclaré à l'ouverture de la 24e conférence, que le plus grand problème de l'univers est la pauvreté.

M. Leggett qui est le principal délégué anglais, a dit que c'est la première fois que la commission internationale tient ses assemblées dans la grande salle du nouveau palais de la Société des Nations. "Ceci", dit-il, "symbolise le désir des diverses nations de résoudre leurs problèmes par la raison et la coopération."

Le Dr Waldemar Falcao, ministre brésilien du travail, fut élu président de la conférence par un vote unanime. La première voix américaine entendue dans la vaste salle de la société fut celle de Mlle Freda Miller, déléguée du gouvernement américain, qui seconda la première nomination. Après avoir rendu ses hommages au Brésil, elle ajouta que son gouvernement est heureux de coopérer avec toutes les autres républiques pour l'amélioration des conditions de vie de l'ouvrier, ce qui suscitera une meilleure entente et volonté entre les diverses nations.

ATTENTION A L'HERBE A LA PUCE

C'est à ce Temps-ci de l'année que l'herbe à la puce et autres plantes vénéneuses exercent leurs ravages. met en garde le docteur J.-A. Corrigan, vice-président en charge de l'hygiène, à la ligue de sécurité de la province de Québec.

Le docteur Corrigan désire faire remarquer que le danger d'empoisonnement est très grave, et qu'il se rencontre parfois des cas de ce genre qui se terminent par la mort de la victime. Il conseille d'apprendre à reconnaître l'herbe à la puce, car sa sève est dangereuse dans toutes ses parties, qu'elle soit vigne ou brosse. Si par mégarde vous y avez touché, lavez-vous immédiatement les mains, de préférence avec de l'eau très chaude et du savon fort. Obtenez de votre pharmacien une solution de chlorure ferrique à 5 pour cent d'alcool pour laver la partie atteinte. S'il y a irritation sérieuse, il faut voir un médecin sans tarder.

Si vous devez toucher l'herbe à la puce, des gants de cuir ou de caoutchouc vous protègent quelque peu. Mais souvenez-vous que la sève de cette plante peut adhérer longtemps aux vêtements, et se transmettre plus tard aux mains et autres parties du corps par contact. Le nettoyage à sec enlèvera la sève, et sera plus efficace que le savon.

Le docteur Corrigan conseille enfin de ne jamais manger de fruits s'ils sont comestibles; il y a des champignons, des fruits, des baies, qui peuvent donner la mort. Il faut aussi se méfier de boire n'importe quelle eau, et s'assurer au préalable si elle est potable.

Le monsieur. C'est à vous, madame, ce charmant petit chien.

La dame. — Non, monsieur, il n'est pas à moi.

Le monsieur. — Veux-tu te sauver, affreuse bête.

The Line-Up in the Next War

What is likely to be the line-up in the next war? On the night of the Armistice a Yankee sea captain in Havre said: "Now John Bull has only to beat Uncle Sam, an even more formidable commercial competition than Germany was. A few years ago the chief editorial writer of the Scripps-Howard chain of papers published a book entitled: "America Conquers England!" Authorities on the Marxian analysis of history have frequently pointed out the probability that in the next war England and America would be on opposite sides.

For many that is unthinkable. But for many prior to 1914 war between Germany and England was unthinkable. They said: "Our royal families are related by blood. We are cousins by race. We are the chief custodians of European culture. We are the guardians of Occidental civilization against the yellow Peril."

Shortly after the French-Prussian war of 1871, Max and Engels predicted the Great War. They saw the war of 1871 as an attempt on the part of Louis Napoleon to prevent the unification of Germany. They denounced that aim: Then when Bismark broke his promise, annexed Alsace and Lorraine and imposed a huge indemnity, they denounced the peace terms.

They reasoned: "The rich mineral resources of the annexed French provinces, along with the big gold indemnity, will enable Germany to stage a rapid industrial development; and become a great competitor of England. England will then seek the aid of France in efforts to hold back Germany. The French bourgeoisie, however, will not trust the English capitalist class. So France will seek an alliance with Russia. French loans will buttress the rotten Czarist autocracy. French capital will promote some industrial development in Russia, but not enough to create a large Russian middle class capable of challenging the power of the czars, based on landlordism and militarism. The development of industrial capitalism in Germany will reach a stage when it will have to challenge the encircling policies of England, France and Russia, or abandon hope of further development. Germany will choose war; actually it will be a matter of necessity. The sea-power of England will probably decide the issue, but, whichever side wins, the shock of the war will probably bring down the corrupt, ranshackle regime of the Czars. The Russian middle class will probably be too feeble to build a system of competitive capitalism on the ruins. The task of reconstruction will have to be undertaken by the urban workers and the peasants. Thus the backward Russians may take the first important step towards Socialism."

The Marxian analysis in this case produced good prophecy. By the same analysis the disillusionments of the Russian revolution were predicted. For when war is the midwife of social change, there is bound to be disappointing reactions, such as would not appear if the social change was the culmination of orderly evolutionary processes.

History shows that when a social order is decaying, the privileged class becomes more and more reactionary. But like the balking mule with the reins around about the hub, everything it does to meet the apparent demands of the situation increases its difficulty.

If Hitler and Mussolini had been directing British foreign policy in recent years, it could hardly have been better designed to alienate, frustrate, disperse and defeat the good will of American liberals. Sir John Simon's cold shoulder to Secretary of State Stinson over the Japanese invasion of Manchuria still rankles. Nor is the rejection of American co-operation to apply oil sanctions to Italy over the Abyssinian question forgotten. The British government's Spanish policy is

beyond the understanding of American liberals.

On the other hand, American economic and financial imperialism have been in conflict with their British counterparts ever since the War. When London planned to use the World Economic Conference to recover its old position of financial capital of the world, Washington scuttled the conference. When Bennett's Ottawa pacts began to promote Empire economic integration, Washington laid plans to undermine them.

Why has Washington banned the sale of arms to the Republican government of Spain while selling arms to Germany and Italy to be used in Spain? The capitalist papers say it is because American diplomats are accustomed to kowtow to English Tory governments. The few realists in a crazy world suggests that the American plutocracy realizes that German-Italian dominance of Spain would place both England and France at a tremendous disadvantage in the next war. So why not assist the Chamberlain government to commit England to a suicidal policy.

With about one-seventh of its population dependent on the government, the U. S. today is a great "have-not, hungry" nation. Events are whirling up the elements of a Fascist regime, which will call itself 100 per cent Americanism. And the U. S. has joined the armament race.

The American plutocracy must soon find an active antidote to the rising demand for economic democracy. It will need a war, a war of successful conquest. And that means a war, involving the conquest of Canada and the British West Indies. American capitalism cannot afford to annex Canada and the British West Indies peaceably. It must have an excuse for its soldiers to take over the ownership of all enemy private property worth-owning, as the retainers of William of Normandy did after the Conquest of England.

C. McK.

FROM OUR READERS

Sir:—Leonard P. Ayres makes his statistics fit his argument. He says that the decline in industrial production in Canada from the highest month in 1929 to the lowest month of the depression was 49%. The official index of production fell from 147 to 62, a drop of 85 points or 59%.

Ayres says that last October industrial production in Canada was far above the record of 1929. The index of industrial production in October last was 134 while the high in 1929 was 147. Over the whole year 1937 industrial production hardly attained the 1929 average.

We should compare Canada with some civilized country, say, Sweden, where industrial production rose last year to nearly 40% above its 1929 level. That Country, while enjoying an unexampled boom, completed plans to spend \$750 millions to provide employment in a new depression if private enterprise failed to do it. On the basis of population a corresponding plan for Canada would provide for an expenditure of about one and a half billion dollars. Make such a proposition to a Canadian politician, business man or working man, and see the Canadian inferiority complex get on the job. It may be all right for the Swedes to prepare to spend money to keep workers employed, but as Senator Geo. P. Graham observed the other day, a lot of Canadians talk as if the great Canadian problem was to save money for the benefit of the rich and at the expense of the workers.

J. B.

He that reverts in a well-chosen library has innumerable dishes, and all of admirable flavor. His taste is rendered so acute as to easily distinguish the nicest shade of difference.—William Godwin.

(5) (Suite de la page 4)

44 *Groupe B*: Employés affectés aux autres services, tels que garage des voitures, ventes d'automobiles, d'essence, d'huile, lavage, ou autres non décrits dans le groupe précédent: ils sont soumis au taux et conditions de travail des employés d'établissements de détail de la catégorie I, et s'ils sont employés de bureau, à ceux de la catégorie II.

CATEGORIE IV

DOMESTIQUES D'HOTELLERIES

45 Les serviteurs employés à un service domestique sur terre ou sur eau, dans tout établissement où l'on fournit, contre rémunération, logement ou nourriture, tel que les hôtels, auberges, maisons d'hospitalisation, de pension ou de location de chambres à la journée, restaurants, cafés, salles de rafraichissements, "terrasses", cercles, clubs, ou autres entreprise ou commerce de cet ordre.

Taux minimum basé sur une semaine de 54 heures:

(1) *Garçons ou filles de table, valets ou filles de chambre, serveurs des buvettes ou cabarets, opérateurs d'ascenseurs:*

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zone I:	20c	\$10.80	\$47.00	\$560.00
Zone II:	16c	8.75	38.00	455.00
Zone III:	13c	7.00	30.50	365.00
Zone IV:	10c	5.40	24.00	280.00

(2) *Cuisiniers:*

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zone I:	30c	\$16.20	\$70.00	\$840.00
Zone II:	25c	13.50	58.50	700.00
Zone III:	15c	8.00	35.00	420.00
Zone IV:	12c	6.50	28.00	340.00

Aides ou assistants aux travaux de cuisine:

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zone I:	25c	\$13.50	\$58.50	\$700.00
Zone II:	20c	10.80	47.00	560.00
Zone III:	14c	7.50	32.50	390.00
Zone IV:	12c	6.50	28.00	340.00

46 Toutefois, quant aux hôtels, pensions et autres maisons de logement, les taux minima ci-dessus fixés pour la zone II s'appliquent non seulement aux hôtelleries qui y sont situées, mais aussi à celles des zones III et IV qui ont de 50 à 100 chambres à louer.

47 Dans les établissements de la zone IV où il y a moins de cinq chambres à louer et où l'on sert des repas, on peut convenir, dans le cas d'engagement au mois ou à l'année, d'un salaire minimum de dix dollars (\$10) par mois avec en plus le gîte et le couvert gratuits, ou de quinze dollars (\$15) sans le logement.

48 Dans les établissements industriels ou commerciaux où, bien qu'ils ne soient pas principalement des hôtels ou restaurants, on sert à manger ou à boire, les salariés préposés à ce service seront considérés quant au salaire et aux heures de travail comme employés de la catégorie I.

49 (3) *Chasseurs (bell boys), portiers, messagers:*

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zones I, II, III, IV:	10c	\$5.40	\$24.00	\$280.00

50 Etablissements connus sous le nom de tavernes et régis par la Loi des Liqueurs de Québec — opérés seuls ou comme accessoire de tout autre établissement:

Garçons qui versent et servent à boire:

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zones I, II, III, IV:	25c	\$13.50	\$58.50	\$700.00

CATEGORIE V

SALARIES D'EMPLOIS DIVERS

1° Enseignement

v 51 Les instituteurs à l'emploi des Commissions scolaires.

Zones I, II, III, IV: Avec logement gratuit mis à leur usage: \$300.00 par année; Sans tel logement: \$400.00 par année.

52 Les Professeurs, instituteurs ou répétiteurs à l'emploi d'autres employeurs pour enseigner à un ou des groupes d'au moins cinq élèves:

Zones I et II: \$12.00 par semaine.
Zones III et IV: \$10.00 par semaine.

2° Corporations publiques

53 *Corporations municipales:* Les salariés remplissant la charge de greffiers, ou secrétaires, ou trésoriers ou secrétaires-trésoriers d'une corporation municipale:

Groupe A: Employés travaillant dans un local de la Corporation régulièrement les jours ouvrables et dont le temps est contrôlé par l'employeur: ils sont, eux et leurs assistants, comptables ou commis, employés de bureaux, et comme tels régis par les règles de la catégorie II.

Groupe B: Employés travaillant généralement à domicile ou dans des conditions qui ne permettent pas à l'employeur de contrôler leur temps de travail, (sans égard aux zones):

(Voir suite à la page 7)

(5) (Continued from page 4)

44 *Group B:* Employees working in other services, such as parking vehicles, selling of cars, gas, oil, washing or other operations not mentioned in the preceding group: They are subject to the rates and working conditions of the employees in retail establishments of Category I, and, if they are office workers, to the conditions of Category II.

CATEGORY IV

HOTEL DOMESTIC SERVICE

45 The servants employed in domestic service, on land or water, in any establishment in which is furnished against payment, room and board, such as hotels, inns, institutions of hospitalization, board or rooms by the day, restaurants, cafes, soft drink parlours, terraces, clubs, curb services or other enterprises or business of this kind.

Minimum rates based upon a fifty-four hour week:

(1) *Waiters or waitresses, valet or chamber maids, bar-tenders, cabaret waiters, elevator operators:*

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zone I:	20c	\$10.80	\$47.00	\$560.00
Zone II:	16c	8.75	38.00	455.00
Zone III:	13c	7.00	30.50	365.00
Zone IV:	10c	5.40	24.00	280.00

(2) *Cooks:*

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zone I:	30c	\$16.20	\$70.00	\$840.00
Zone II:	25c	13.50	58.50	700.00
Zone III:	15c	8.00	35.00	420.00
Zone IV:	12c	6.50	28.00	340.00

Kitchen help or assistants:

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zone I:	25c	\$13.50	\$58.50	\$700.00
Zone II:	20c	10.80	47.00	560.00
Zone III:	14c	7.50	32.50	390.00
Zone IV:	12c	6.50	28.00	340.00

46 However, in the case of hotels, boarding-houses and other lodgings, the above minimum rates fixed for zone II apply, not only to hotels which are located there, but also to those of zones III and IV which have from fifty (50) to one hundred (100) rooms to rent.

47 In the establishments of zone IV where there are less than five rooms to rent and where meals are served, one may agree, in the case of a contract by the month or by the year, upon a minimum wage of ten dollars (\$10.00) per month with free room and board, or of fifteen dollars (\$15.00) without room.

48 In industrial or commercial establishments where, although they are not principally hotels or restaurants, meals and drinks are served, the wage-earners engaged in this service shall be considered in regard to wage and hours of work, as employees of category I.

49 (3) *Bell-boys, porters, messengers:*

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zones I, II, III, IV:	10c	\$5.40	\$24.00	\$280.00

50 Establishments known as taverns and administered under the Quebec Liquor Act—operated separately or as part of any other establishment:

Waiters drawing and serving drinks:

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zones I, II, III, IV:	25c	\$13.50	\$58.50	\$700.00

CATEGORY V

SALARIED FOR MISCELLANEOUS OCCUPATIONS

1° Teaching

51 *Teachers* in the employ of school commissions.

Zones I, II, III, IV: When provided with free lodging: \$300.00 per year;

Without such free lodging: \$400.00 per year.

52 *Professors, teachers or tutors* in the employ of other corporations or by other employers to teach to one or many groups of at least five pupils: Zones I and II: \$12.00 per week.
Zones III and IV: \$10.00 per week.

2° Public Corporations

53 *Municipal corporations:* Wage-earners holding the position of clerk or secretary, or treasurer or secretary-treasurer of a municipal corporation:

Group A: Employees working in an office of the corporation regularly during working days and whose time is controlled by the employer: They and their assistants, accountants or clerks, are office employees and as such are governed by the regulations of Category II:

Group B: Employees generally working at home, or under conditions which do not permit the employer to control their time (without consideration for Zones):

(Continued on page 7)

The Dominion Prime Minister's Profound Analysis of Present Conditions

"The Problems of Government Are Human Problems," He Emphatically Declares. Labor Shares this View.

By BERNARD ROSE.

No Prime Minister since Confederation has so consistently and sincerely emphasized the need and manifold advantages of Canadian solidarity than the present holder of that high office, the Rt. Hon. W. L. Mackenzie King. In a like degree has he urged an understanding between nations adjacent and beyond the seas, in order to generate that goodwill which means so much in promoting trade and maintaining peace.

Mr. King was fortunate at the very outset of his career in being called upon to apply the principles of conciliation and compromise in industry. At quite an early age he was entrusted with the administration of an important Government department. He can therefore justly be referred to as an eminent authority on the principles and practice of domestic and international understanding.

He would be the first to admit that he owes a great deal to the influence of and association with the late Sir Wilfrid Laurier. Sir Wilfrid in his day had to suffer the carping criticism of little Canadians whose political and social horizon was bounded by their parishes and province. Nevertheless, he held to his course of doing all within his power politically and personally to build a better and united Canada. He left to his successor not only a splendid tradition, but a great example. It is with this example as a guide and the Laurier tradition as an incentive that, when addressing the representative gathering present at the banquet under the auspices of the National Liberal Federation, the Prime Minister, in his quality of a citizen and one holding high office, flung down a challenge to those who, within recent months, have sought to impede that progress toward national unity so vitally essential to the welfare of every citizen in the Dominion as well as those who are the citizens of tomorrow. Mr. King did not mince his words in dealing with this peril. He spoke very frankly of what was in his mind. The people know where he stands. He did not resort to the quibbling and ambiguous phraseology of a certain type of politician who professes to be a better friend of his province than his country. Confederation gave us a political unity. To get the most from it we must have effective and unselfish co-operation. Insisting too strongly upon Provincial rights when no good purpose can be served makes for discontent and the fostering of prejudices that are decidedly injurious to improved Federal-Provincial relations.

Laurier, Macdonald, Borden, Tupper, Bennett, and Meighen were the Prime Ministers of Canada as a whole. They laboured and planned in the interest of a confederated Dominion, the provinces of which would grow in greatness and wealth as the Dominion grew.

Two great races make up the biological structure of our country. Untainted by prejudice or selfishness, the country advances and benefits from the free functioning of their complementary qualities and distinctive attributes. The English are a racially mixed people and so are the Americans. Yet, look at the place they occupy in the world today! Canada is as fortunate in this sense as the Old Country, and the United States. British and French brains lead the world. Why then in this great land work to viciously emphasize differences of race, faith, class, or political opinion in order to further party or other ends?

The problems confronting governments today are of such magnitude and complexity that they require for their solution politicians and statesmen imbued with a determination to serve the national interest rather than the selfishness of locality or section. As Mr. King properly pointed out, "The problems of government today are human problems." They must therefore be dealt with from the human standpoint. Leaders of government are compelled by circumstances beyond their control to think in terms of human welfare. It may be regrettable, but the outstanding fact is, that the people, particularly those who depend for their sustenance upon their labor or skill, look to governments for aid and counsel when through no fault of theirs they are denied or deprived of employment.

Employers still think and plan in terms of their "business." The welfare and future of their employees is a secondary consideration. There are a few exceptions but the great majority of employers regard labor as a commodity to be purchased under the best terms possible. Mass production has made the situation more difficult. The workers resent being compelled to live on short rations or direct relief when they know that facilities for production are such that hours can be reduced and production still further accelerated.

I appreciate the value of comparison with former economic epochs when the lowly toiler was even worse off than he is today, but that is no answer to the oft repeated question: "Why should there be poverty in an age of plenty?"

Mr. King, gifted with qualities both sympathetic and keenly analytical, deals with these problems of human interest and welfare in a positive and constructive way instead of reaffirming mere platitudes.

No government, however, (unless it be a dictatorial one) can successfully deal with human welfare problems unless labor and capital co-operate in the fullest measure.

The Prime Minister spoke of the threat to our homes from the preaching of subversive doctrines. These can be both domestic and imported. The latter are not indigenous to our soil, yet are propagated by presumably intelligent men. Those that are domestic result from an extremely narrow conception of social outlook. There is room in Canada for a diversity of viewpoint, but it should not go beyond what is practical and in the general interest. Even though

(Continued on page 7)

WORLD GROWTH OF ORGANIZED LABOR

News vastly encouraging to organized labor, and to democracy, came out of the meeting of the International Federation of Trade Unions held last week in Oslo, Norway. It was announced that the unions affiliated with the I. F. T. U. had increased their total membership from 13,700,000 in 1929 to 19,500,000 in 1938.

In order to appreciate what this means it must be remembered that since 1929 Fascism has swept across Europe and the deepest depression in history has thrown millions of workers, in all parts of the world, into endless lines of job-seekers. In Germany and Austria alone the Fascists have destroyed unions which had 6,000,000 of the members counted by the I. F. T. U. in 1929.

This loss was offset, in part, when the American Federation of Labor joined the I. F. T. U., bringing in something less than 4,000,000 members.

Nevertheless, it is truly extraordinary that the International now has close to 16,000,000 members outside the United States, or almost double the number it had in 1929.

Battling with Fascism and the depression organized labor is demonstrating unprecedented vitality, and organized labor is the main bulwark of democracy.

GREEN INTERPRETS PRINTERS' ELECTION

Washington, D. C. Wm. Green, president of the American Federation of Labor, issued the following statement on the victory of Claude M. Baker over Charles P. Howard for the presidency of the International Typographical Union.

"I congratulate the union printers of the nation on their success in removing from control of their organization a termite. President who sought to bore from within and destroy an outstanding American Federation of Labor union.

"The election of Baker represents a triumph for honesty over hypocrisy. Baker stood four-square for loyalty to the American Federation of Labor. Howard tried to remain as President of the I. T. U. while continuing to serve as secretary of the C. I. O. The printers showed what they thought of such double-dealing.

"The result constitutes a smashing repudiation of the C. I. O. by one of the most intelligent bodies of union members in the country. Put to the democratic test of the ballot, the C. I. O. again went down to inglorious defeat.

"I defy the C. I. O. to call this a 'moral victory'. A few more such 'moral victories' as the Pennsylvania primaries and the I. T. U. elections and the C. I. O. will be wiped off the map.

"The American Federation of Labor is now stronger and more united in purpose than ever before in its history."

WINANT IS ELECTED DIRECTOR OF I. L. O.

Geneva, Switzerland. — John G. Winant, former chairman of the U. S. Social Security Board, was elected director of the International Labor Office by its governing body by a vote of 28 to 20 votes, two ballots being blank. He enters the office on Jan. 1, 1939, when Harold B. Butler's resignation, previously accepted by the governing body, becomes effective.—A. F. of Labor Weekly News Service.

The oldest printed book in the world is said to be the Diamond Sutra, now in the British museum. This Chinese book, printed on paper from wood blocks and bearing the date 868 A. D., was found in 1900 in a secret walled chamber in a Buddhist shrine in Turkestan.

YOUR BANKER CANNOT PERFORM MIRACLES

★ ★

There would be more banks than grocery stores all over Canada if banks could perform the miracle of "creating" the means of payment out of nothing.

It is easy to confuse these two things:

- (a) The business of commercial banking, and
- (b) Control of a nation's monetary system.

Commercial banking has to do with the safe-keeping and lending of money and credit.

Control of a monetary system is a matter of national, governmental policy.

Chartered banks finance production and commerce.

Monetary policy in any country is a matter for the national government itself, either directly, or through a central bank.

The Dominion Parliament established Canada's central bank in 1934 — the Bank of Canada. Its purpose was declared by Parliament in the very first paragraph of the Act of Incorporation, as follows:

"To regulate credit and currency in the best interests of the economic life of the nation, to control and protect the external value of the national monetary unit and to mitigate by its influence fluctuations in the general level of production, trade, prices and employment so far as may be possible within the scope of monetary action, and generally to promote the economic and financial welfare of the Dominion."

It is for governments alone to determine a nation's monetary policy. Differing conditions of debt and trade may make what is wise for one country unwise for another.

Printing "tickets" — as currency has been called in some sections — entirely out of step with production would make everything you buy cost you more. A Canadian woman living in Germany during that country's inflation in 1923 had to pay 65,000,000 marks for an overcoat, and later 1,000,000,000 marks for a postage stamp!

The business of commercial banking is something to be considered by itself, apart from central banking.

A commercial bank takes deposits. There are two kinds of them. For convenience, call them "savings" and "current". Say you are a workman, or a farmer. After you've paid your living costs out of your wage, or out of the proceeds of your crop, you have some dollars left over. Because you do not want to spend them at once you deposit them in a savings account.

That is a savings deposit. As distinguished from this is the "current" account. Say you are a merchant. You have expenses to meet day by day and therefore always carry a balance in an account against which you issue cheques for your business needs.

That is a current account. Let us say you have \$100 in that account and you need \$1,000 to meet some bills. You borrow it from the bank.

You give the manager your note and he places \$1,000 to your credit as a deposit in your

current account. Immediately your balance goes up to \$1,100 — \$1,000 of it being derived directly from a loan.

It is unlike a savings deposit in this respect: You intend to spend it at once. You immediately issue cheques against it. You borrowed the money for business purposes, prepared to pay interest because the transaction was a profitable one to you. Soon most of the thousand has been paid out.

For most of the rest of the term of the loan your deposit is at its lowest. Then, before your note is due, you gather money to repay. Up goes your deposit to its peak again.

Then you repay. Your deposit abruptly drops back to say your original \$100 — plus the profit you have made, by the use of the borrowed money.

No matter whether bank deposits are savings or current, your bank must keep on hand cash reserves adequate to meet any demands from day to day.

When its loans are increased, not only is more cash paid out — as was the case with your \$1,000 loan; but your bank's cash reserves also become lower in proportion to total deposits.

A bank must not unduly expand its lending operations, for then its cash will fall below the proportion which experience has shown to be necessary to meet the day-to-day demands of depositors. This very fact serves as an automatic check against excessive lending.

Your bank cannot know just when you will walk in to withdraw your deposit — but it must be ready to pay you, in full, in cash, when you do turn up.

THE CHARTERED BANKS OF CANADA

Your local branch bank manager will be glad to talk banking with you. He will be glad to answer your questions from the standpoint of his own experience. The next article in this series will appear in this newspaper. Watch for it.

TELEPHONE TALKS IN THE WATSON FAMILY



"We're so glad you're feeling better, Mother!"

That LONG DISTANCE Habit is Catching!

The Watson youngsters are not merely playing telephone—they are playing Long Distance; for Long Distance is a habit with the Watson family—an inexpensive habit that saves anxiety and helps keep the family together. Let the telephone extend your horizon beyond your immediate neighbourhood. Let it keep you in touch with faraway relatives and friends—the cost is surprisingly small.



Reductions in telephone rates—local and long distance—in 1935, '36 and '37 have effected savings to telephone users in Ontario and Quebec of nearly one million dollars yearly.

ANALYSIS OF PRESENT CONDITIONS

(Continued from page 6)

determined to reform our institutions, we can still, as Mr. King emphasized, make "our ideal freedom, not dictatorships or regimentation." It cannot too often be asserted that the most successful countries are those that favor the principles of co-operation and consent, political and economic, as opposed to coercion and restraint.

William Allen White, the American philosopher, and journalist, when taking office as President of the American Society of Newspapers Editors, said: "What America needs most today is tolerance—a willingness to give some thought to the other fellow's viewpoint while the country works out its political and economic problems." This is sound and timely counsel worth the serious consideration in our own country of those who, East and West, are taking exception to the Federal Government's legislation in the general interest. We may reside in cities, towns or villages, but we are citizens of the Dominion. Any advantage coming to us as citizens of the Dominion reacts to our benefit as residents in city, town or village. Possibly this viewpoint has been given little thought by those who make appeals along municipal or provincial lines. The high-minded politician must rise above what is petty and provincial and show a readiness to co-operate with other governments where the general welfare will be served.

There must be a liberalism of mind as well as of party. We are told by his friends, that the late William James, in his lifetime the most eminent psychologist in the United States, in politics "embraced a whole-hearted liberalism." In his view, "Social good like all others must be discovered by trial, by conflict of opinions, by determined efforts to weigh every ideal fairly and to examine it fully." What James expressed and taught is sensible and democratic. It is much more progressive and humane than the policies of dictatorships of the Hitler, Mussolini, or Stalin brand.

All those who believe in the principles that constitute the charter of our liberties must, regardless of their national origin, faith, or present economic position, support the leaders who unhesitatingly declare their allegiance to them and willingness to make any sacrifice required.

National unity can be attained in a democratic commonwealth without a loss of individuality or abridgment of those rights to which we lay claim as free citizens.

Mr. King's brilliant young colleague, the Minister of Labor, who also spoke, urged a renewal of faith in "our type of government... and the future progress of our country." He stated that: "The Liberal Party must strive towards a betterment of the lot of the common man and bring a greater measure of happiness to everyone."

Any party, be its title what it may, that will earnestly and steadfastly plan to improve the lot of the "common man" can count upon the support of the great majority who must labor to live.

Upon industry and other activities, the leaders of which seek gain, devolves the primary and inescapable responsibility of organizing to provide work. Where it or they fail, the Government, as the trustee for the public welfare, must intervene to provide not only for the "common man," but all who, without monetary capital, must be given or obtain employment to sustain themselves.

(6) (Suite de la page 5)

	Par semaine	Par mois	Par an
Dans les municipalités de plus de 10,000 âmes...	\$11.50	\$50.00	\$600.00
de 6,000 à 10,000 âmes...	9.50	42.00	500.00
de 3,000 à 6,000 âmes...	7.50	33.50	400.00
de 1,500 à 3,000 âmes...	4.00	17.00	200.00
de moins de 1,500 âmes...	2.00	8.50	100.00

54 Commissions scolaires: Les salariés remplissant une charge correspondante pour une corporation de commissaires ou syndicats d'écoles: la même règle s'applique quant à la division du groupe A et du groupe B, avec le taux de salaire minimum réduit de moitié.

55 Fabriques paroissiales: Les bedeaux ou sacristains employés par une fabrique, corporation ou ministre en charge d'une église, chapelle paroissiale, temple, synagogue ou autre immeuble affecté à un culte religieux:

Groupe A: Les salariés dont les services sont requis habituellement toute la journée de huit heures);

Groupe B: Ceux à qui le travail habituel pour la fabrique permet de vaquer au moins la moitié de la journée, en moyenne, à leurs propres occupations:

	Groupe A Par mois	Groupe B Par mois
Zones I et II	\$75.00	\$40.00
Zone III	60.00	35.00
Zone IV	50.00	30.00

56 Quant auxdits employés des corporations ou commissions publiques susmentionnées en cette catégorie V, l'Ordonnance n'affecte pas les conditions d'engagement établies actuellement, (lors de sa publication) pour l'année fiscale courante desdits employeurs.

3° Gardiens d'immeubles

57 (a) Les salariés préposés à la garde et surveillance, de jour ou de nuit, des établissements industriels ou commerciaux de la catégorie I, ou d'immeubles quelconques:

Sur la base d'une semaine de soixante heures:

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zones I et II	25c	\$15.00	\$65.00	\$780.00
Zone III	20c	12.00	52.00	625.00
Zone IV	15c	9.00	39.00	470.00

58 (b) Les concierges qui, logés et chauffés gratuitement avec leur famille, dans une maison de rapport, y sont chargés de la surveillance générale et, totalement ou partiellement, de l'administration, comme de location d'appartements et perception des loyers:

(Sans limite d'heures):

	Avec logement chauffé par mois	Sans logement par mois
Zones I et II	\$50.00	\$65.00
Zones III et IV	40.00	55.00

4° Salariés non autrement visés

59 Généralement tout salarié, journalier ou autre employé à un travail quelconque, manuel ou non manuel, et dont le salaire ou les heures ou autres conditions de travail ne sont pas autrement déterminés par la présente ou par une autre ordonnance de l'Office:

Sur la base d'une semaine de 54 heures dans les zones I et II et de 60 heures dans les zones III et IV.

	Par heure	Par semaine	Par mois	Par an
Zones I et II	25c	\$13.50	\$58.50	\$700.00
Zone III	18c	10.80	47.00	560.00
Zone IV	13c	7.80	35.00	405.00

60 Cireurs de chaussures:

Zones I et II	10c	\$5.40	\$24.00	\$280.00
Zones III et IV	10c	6.00	26.00	310.00

CATEGORIE VI

EMPLOYÉS DONT LE SALAIRE ACTUEL EST SUPÉRIEUR AUX TAUX MINIMA DE L'ORDONNANCE

61 Les taux de salaire déjà établis, par convention ou autrement, à la date du 1er janvier 1938, pour tous emplois, opérations et occupations, doivent, s'ils sont supérieurs aux taux fixés par l'Ordonnance, être maintenus et considérés comme déterminés tels quels, sans diminution pour les employés qui en bénéficient et ceux qui les remplaceront au même emploi. Toutefois, cet article ne s'applique pas à une diminution qui laisserait au remplaçant un salaire d'au moins \$200.00 par mois.

62 En pareil cas de taux actuels supérieurs, lorsque le salaire et demi doit être payé (articles 77 et 78), l'employé reçoit, pour son travail supplémentaire, son salaire audit taux heure actuel majoré, non de sa moitié, mais de cinquante pour cent (50%) des plus hauts taux fixés par l'Ordonnance à celle des catégories I, II, III, IV et V qui couvre l'établissement.

Ledit taux heure actuel (si l'employé n'est pas rémunéré à l'heure) s'établit en divisant le salaire hebdomadaire ou mensuel gagné par le nombre d'heures de travail de la semaine ou du mois (selon le cas) précédant immédiatement la date du 1er janvier 1938.

63 "Quant aux taux de salaire fixés aux deux articles précédents, l'Office pourra, toutefois, autoriser pour certains emplois et dans les proportions et pour les périodes de temps qu'il précisera, une réduction qui ne devra pas rendre lesdits taux de salaires inférieurs à ceux visés aux catégories I, II, III, IV et V". (tel qu'amendé le 13 mai 1938).

(A suivre dans le prochain numéro)

(6) (Continued from page 5)

	Per week	Per month	Per year
In municipalities: of more than 10,000 persons	\$11.50	\$50.00	\$600.00
of 6,000 to 10,000 persons	9.50	42.00	500.00
of 3,000 to 6,000 persons	7.50	33.50	400.00
of 1,500 to 3,000 persons	4.00	17.00	200.00
of less than 1,500 persons	2.00	8.50	100.00

54 School Boards: Wage-earners occupying a clerical position for a school board. The same rule applies in regard to the division of Group A and Group B, with the minimum rate reduced by one half.

55 Parish Vestry-boards: Beadles and sacristans, church attendants engaged by a church, corporation or minister in charge of a church, parochial chapel, temple, synagogue or any other building used for religious purposes:

Group A: Employees usually working a full day (of eight hours);

Group B: Those whose usual work for the church allows them, for at least half of the day, on the average, to look after their own occupations:

	Group A per month	Group B per month
Zones I and II	\$75.00	\$40.00
Zone III	60.00	35.00
Zone IV	50.00	30.00

56 As to the employees of corporations or public commissions mentioned above in this category V, the Ordinance does not affect contracts actually existing (at the time of its publication) for the current fiscal year of the said employers.

3° Watchmen

57 (a) Day or night watchmen in industrial or commercial establishments of Category I, or of other buildings:

Based on a sixty-hour week:

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zones I and II	25c	\$15.00	\$65.00	\$780.00
Zone III	20c	12.00	52.00	625.00
Zone IV	15c	9.00	39.00	470.00

58 (b) Janitors, living in free heated quarters with their family, in an apartment house, entrusted with the general supervision and total or partial management, such as rental and collection of rent:

(Without time limit):

	With heated living quarters per month	Without living quarters per month
Zones I and II	\$50.00	\$65.00
Zones III and IV	40.00	55.00

4° Wage-earners in occupations not otherwise classified

59 Any wage-earner, day labourer or other worker doing any kind of work, manual or non manual, whose wages or hours or working conditions are not otherwise determined by the present or by any other ordinance of the Board:

Based upon a week of 54 hours in Zone I and II and sixty (60) hours in Zones III and IV.

	Per hour	Per week	Per month	Per year
Zones I and II	25c	\$13.50	\$58.50	\$700.00
Zone III	18c	10.80	47.00	560.00
Zone IV	13c	7.80	35.00	405.00

60 Shoe polishers:

Zones I and II	10c	\$5.40	\$24.00	\$280.00
Zones III and IV	10c	6.00	26.00	310.00

CATEGORIE VI

EMPLOYEES WHOSE ACTUAL SALARY IS ABOVE THE MINIMUM PROVIDED BY THE ORDONNANCE

61 The rates of wages already fixed, by agreement or otherwise, on the date of January 1st, 1938, for all kinds of work, operations and occupations, if higher than the rates fixed by the ordinance, must be maintained and considered as fixed as such, without decrease for the employees who benefit from them and those who shall replace them in the same work.

However, this clause does not apply to a decrease which would still leave to the substitute a salary of at least \$200.00 per month.

62 In such cases of higher actual rates, when time and a half must be paid (articles 77 and 78) the employee shall receive, for his extra time, his salary at the said actual hourly rate increased, not by one half of itself, but by 50% of the highest rates fixed by the ordinance according to the Categories I, II, III, IV and V which govern the establishment.

The said actual hourly rate (if the employee is not paid by the hour) is established by dividing the weekly or monthly salary earned by the number of hours worked during the week or the month (as the case may be) immediately preceding the 1st of January, 1938.

63 "In regard to the rates of wages fixed in the two previous articles, the Board may, however, for certain occupations and in the proportions, and for the periods of time which it will determine, authorize a decrease that must not make the said rates lower than those set forth in categories I, II, III, IV and V". (as amended on May 13th, 1938).

(To be continued in next issue)

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration
Gus. FRANCO, Rédacteur
Le seul journal ouvrier bilingue
au Canada
Un médium national pour les ouvriers



Membre de la Presse ouvrière
internationale d'Amérique

The Labor World
Canada's Only Labor Bilingual Paper
A National Medium for the Workers

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile,
Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest,
Montréal

Tél.: BE. 1088. Casier postal 2880
Thomas Vien, C.R., M.P.
Léon Faribault, C.R.
Maurice Trudeau, L.L.B.
**VIEN, FARIBAULT ET
TRUDEAU**
AVOCATS
SUITE 1025
IMMEUBLE TRANSPORTATION
132 OUEST, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

Le soir, 908 Sherbrooke Est
Tél. CHerrier 7050
GERARD TRUDEL
AVOCAT
57 OUEST, RUE ST-JACQUES
Suite 209. Tél. MARquette 2636



UN JOUEUR POPULAIRE

Il nous fait plaisir de donner aux
amateurs de baseball, et ils sont

DUGAS, AUGUSTIN LEO, Outfielder. Left-handed.
Born at St. Jean de Matha, P. Q., March 24, 1909. Weight, 163. Height 5' 10.

	G.	A.B.	R.	H.	P.C.	2 B.	3 B.	H.R.	R.B.I.
1930 Wichita, Kan.	143	582	111	203	.349	34	12	12	123
1931 Kansas City	93	327	65	137	.419	25	11	8	79
1932 Pittsburgh	55	97	13	23	.237	3	3	3	12
1933 Phillies	37	71	41	12	.169	3	0	0	9
1933 Albany	38	132	24	50	.379	9	3	2	19
1934 Albany	57	194	32	72	.371	17	5	5	44
1935 Montréal	125	402	79	124	.308	29	3	22	97
1936 Montréal	140	451	82	129	.308	26	15	18	91
1937 Montréal	84	290	48	94	.324	28	3	11	62

**34 NEW CONTRACTS WON
BY MACHINISTS' UNION**

Washington, D. C. — The negotia-
tion of thirty-four more agreements
with employers in a number of
States was reported by officials of
the International Association of
Machinists. A number of the con-
tracts provided for wage increases
as high as \$2 a day and several in-
cluded provisions for annual vaca-
tions with pay.

In addition, officials of the Asso-
ciation said that in an election for
representation conducted by the
Labor Relations Board among em-
ployees of the Cutler Hammer Com-
pany, Inc., Milwaukee, Wis., the
machinists union received an over-
whelming majority of more than
1,600 votes. The opposing union was
a C. I. O. affiliate.

In the strike field union officials
reported that automobile mechanics
had achieved victories in Longview,
Wash., and Superior, Wis. In the
Superior settlement a wage reduc-
tion was defeated and the strikers
returned to work with the restora-
tion of the former pay scale on a
retroactive basis.

**Harmony
of Help
in
Industry**

**LA LOI NATURELLE DE LA COOPERATION
EST LE PROGRES**

Les maisons d'affaires ci-dessous sont sympathiques
à la classe ouvrière, elles s'intéressent au bien-être
non seulement de leur personnel mais à celui des
salariés en général. Elles coopèrent avec le *Monde
Ouvrier* dans sa politique de promouvoir des rela-
tions cordiales entre le Capital et le Travail.
Plusieurs firmes importantes dont les noms n'apparais-
sent pas dans cette liste sont favorables au Tra-
vail et ont démontré leur sympathie sous une forme
tangibile.

PLateau 0762
AVENUE TAVERN
100% ORGANIZED
Light and Dark Ales and Lager
Special Parlor for Ladies
1445 Bleury Street, MONTREAL
Opposite Imperial Theatre

nombreux parmi les membres des
unions ouvrières, un record d'un des
rares joueurs professionnels cana-
diens-français excessivement popu-
laire, c'est celui d'Augustin Dugas
qui, comme on le sait, est natif de
Saint-Jean de Matha, Qué. C'est un
joueur de champ et frappeur de
gauche. En 1930, lorsqu'il jouait avec
le club Wichita, il établit le record
phénoménal de 10 hits consécutifs.
Voici son record:

THE RAILWAY WORKERS

From our Readers.
Sir:—A senator describes the
railway workers as a privileged
class. Of course the Senators are
not a privileged class — only the
possessors of the rewards of polit-
ical virtues.

The ruling ideas of any age are
the ideas of the ruling class. So
there are non-railway workers who
adopt the ideas of Senators and
think they are their own. Not only
do they envy the railway workers
their rates of pay; many indeed
resent the fact that the railway
workers are higher paid than them-
selves, though they are incapable
of indignation at the fact of a pa-
rasite receiving a big income.

This type of worker is also inca-
pable of realizing that the one
reason why the railway workers
receive higher wages than the av-
erage worker is that they have sense
enough to organize and fight in
union for their living standards.
Nor do they realize that if the rail-
way workers suffered a wage re-
verse, nearly all other wage rates
would be carried down.



**Relations
cordiales
dans
l'industrie**

**THE NATURAL LAW OF COOPERATION
IS PROGRESS**

The following representative business houses are
sympathetic with Labor and are interested in the
welfare of not only their own help but of workers
generally. They believe in *The Labor World* and are
assisting its policy of cordial relationship between
Employer and Employee.

A number of leading firms whose names do not
appear in this list are friendly to Labor and have
shown their sympathy in a practical way.

**Let LUSTRATONE
MAKE YOUR MOST TREASURED
DRESS**

More Beautiful and Look Better Longer

Lustratone makes your coat, suit or dress practically wrinkle-
proof. They last twice as long between cleanings. This
extraordinary new scientific discovery is unlike anything
you've ever seen—exclusive with PAUL Service Stores. It
gives a marvelous new finish to fabrics and furs, makes
them look bright and new, or better than new. You must
see it to believe it.

**Paul Service Stores
Limited**

WE HAVE HELPED HUNDREDS
TO OBTAIN positions as Letter
Carriers, Postal Clerks, Customs
Examiners, Clerks, and Steno-
graphers, etc., and can help you.
Write us for proof and free in-
formation. M. C. C. Schools Ltd.,
Toronto 10. Oldest in Canada.

**DOMINION BRIDGE CO.
LIMITED**
Head Office and Works at:
LACHINE, P. Q.
Branch Works:
Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver

**NOTRE
FAVORI
NATIONAL**



Distille et embouteillé au
Canada par
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
MONTREAL ET BERTHEVILLE

10 oz. 85c
26 oz. \$1.90
40 oz. \$2.65

**UNE BIÈRE FORTE
POUR
DES HOMMES FORTS**



**A MIGHTY ALE
FOR
MIGHTY MEN**

THE CENTRE OF SOCIAL AND
BUSINESS LIFE IN MONTREAL
The Windsor
on Dominion Square
L. Alderic Raymond • VICE-PRESIDENT

Underwood Typewriters
We reproduce all kind of work,
such as circular-letters, price lists,
etc., at very moderate prices.
SPECIALTY: Music
transposition and arranging
CHARLES E. ROY
1471, McGill College HA. 4336

Faites faire vos imprimés
ou
MERCANTILE PRINTING, LTD.
11, rue Saint-Paul Ouest

Our Leading
Amusement
Places
Dans nos
Théâtres

PALACE

Robert TAYLOR
Margaret SULLAVAN
Franchot TONE
Robert YOUNG in

"THREE COMRADES"

CAPITOL

BLOCKADE
with Madeleine CARROLL
HENRY FONDA

Added Attraction
"One Wild Night"

PRINCESS Theatre

Don AMECHE
SIMONE SIMON
Robert YOUNG in

JOSETTE

Added Attraction
"Mr. Moto's Gamble"
with PETER LORRE

Tél. LANcaster 3858

Salon de Fleurs ST-DENIS
1590, RUE SAINT-DENIS (Édifice
du Théâtre St-Denis)

Spécialités:
Bouquets de nocces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux lecteurs du
"Monde Ouvrier"

Mme J.-Z. PILON. Rés. HA. 7901

MONARCH GAS RANGES

Made by
Canadians
for
Canadian Homes

Biere
Molson
Export



"La Bière Que Votre Arrière
Grand-Père Buvait"

GRADS
la cigarette de l'heure